



Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le LUNDI VINGT-SIX JUIN à dix-huit heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le MARDI VINGT JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS.

Etaient présents :

M. Y.BOURREL - Maire

Mmes et Mrs. : S.CRAMPAGNE – L.TRICOIRE – C.FAVIER – L.BELEN – L.GELY – L.PRADEILLE – P.MOULLIN-TRAFFORT – L.CAPPELLETTI - **Adjoints.**

Mmes et Mrs. : B.GANIBENC – F.DENAT – D.TALON – A.SAUTET – S.BEAUFILS – M.RENZETTI – S.EGLEME – C.KORDA – R.BARTHES – V.ALZINGRE – S.DEMIRIS – F.DALBARD – S. GRES-BLAZIN – G.DEYDIER – B.COISNE – M.PELLETIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT - **Conseillers.**

Absents excusés :

Mmes et Mrs : C.CLAVEL – D.BALZAMO – M.LEVAUX – B.MAZARD – D.BOURGUET – P.GUIDAULT

Procurations : B.MAZARD à C.FAVIER
D.BOURGUET à S.GRES-BLAZIN

C.CLAVEL à S.CRAMPAGNE
D.BALZAMO à L.BELEN

Secrétaire de séance : F. DALBARD

Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :



1. DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATIONS DIVERSES :

A / Décisions municipales :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions municipales qui ont été prises depuis la dernière séance. Il a pris les décisions suivantes, dont conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il fait part :

N°	DATE	OBJET	CARACTERISTIQUES	DATE DE L'EVENEMENT	MONTANT TTC
36	05.04.23	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « <i>Cousin Pierre</i> » par l'association Cie Volpinex	samedi 22 avril 2023	1 000,00 €
37	05.04.23		Spectacle « <i>Combats</i> » par le Théâtre des 13 vents	samedi 13 mai 2023	934,52 €
38	21.04.23	DECISION EXPRESSE DE L'EXECUTIF-VIREMENT DE CREDITS N° 1 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2023			
39	21.04.23	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Animation ludique et scientifique sur les insectes par Monsieur F. MORAGAS	samedi 15 avril 2023	490,80 €
40	21.04.23		Exposition du 6 au 27 mai 2023 et atelier le 6 mai 2023 avec l'artiste Estelle LACOMBE	Mai 2023	270,00 €
41	27.04.23	Clôture sous-régie à la régie des parkings de Carnon - 344			/
42	28.04.23	Modification de la régie de recettes pour l'encaissement du droit d'entrée des parkings de Carnon - 344 Modifie la décision municipale n°64 du 21/06/2016			/
43	05.05.23	Convention temporaire de mise à disposition d'équipements sportifs au bénéfice de la Ligue Occitanie de Basket-ball	Détection jeunes U14	9 au 11 juin 2023	
44	10.05.23	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Rencontres et ateliers « <i>A la découverte d'un auteur illustrateur jeunesse</i> » avec Monsieur Frédéric MARAIS	13 au 16 juin 2023	1 894,55 €
45	10.05.23		Avenant à la convention mise à disposition de la salle Morastel à la Cie Swing'Hommes – Modification de l'article 1		/
46	12.05.23	Décision d'ester en justice – Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2301526-1	Contentieux urbanisme		/
47	12.05.23	Décision d'ester en justice – Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2300645-1	Contentieux urbanisme		/
48	23.05.23	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « <i>Les Rippetout au pays de l'Or Bleu</i> » par la Cie Pile Poil	Fête de la nature le samedi 27 mai 2023	3 818,00 €
49	23.05.23		Animation Land Art Recyclage / Jeu de l'oie de la nature par l'asso. Couleur Nature		500,00 €
50	23.05.23		Animation Journée KAYAK avec la Sté L'Echappée verte		650,00 €
51	23.05.23		Animation tout public « <i>Les Plus Belles Histoires de Nature</i> » par l'asso. Les Ecologistes de l'Euzière		800,00 €
52	23.05.23		Animation quizz animaux par la Sté Elevage de chance		850,00 €
53	23.05.23		Animation « <i>Observons et apprenons de la nature dans tous ses états</i> » par l'asso. Label Bleu		600,00 €
54	23.05.23		Animation inventaire et activités ludiques par l'asso. LPO		662,50 €

55	23.05.23		Animation jeux de bois par la Sté. Terraland		540,00 €
56	23.05.23		Animation manège pour enfants par Lez'arts collectif d'Artistes du spectacle vivant		1 612,67 €
57	23.05.23		Animation Jeux BIOVIVA par la Sté Biovia Editions, SAS		960,00 €
58	23.05.23		Animation micro par Philippe MONTAY		550,00 €
59	23.05.23		Cinéma en plein air, avenant n°1 à la convention, modification de l'article 6	juillet et août 2023	/
60	26.05.23	Vente de biens mobiliers sur le site Agorastore	Enchères portant 2 moteurs et une armoire bois et porte vitrée	du 12 au 13 avril 2023	1 446,00 €
61	30.05.23	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Animation Rumba Gipsy déambulation » par l'asso. Flamenc'Arte dans le cadre de la Romeria	vendredi 2 et samedi 3 juin 2023	1 340,00 €
62	01.06.23		Exposition Claude Mancini du 8 au 26 août 2023 et atelier le 8 juillet 2023 par l'asso. 2068, femmes...artistes et reconnues	Juillet et août 2023	300,00 €
63	01.06.23	Conventions de mise à disposition gracieuse des équipements sportifs municipaux 2023/2024		du 1 ^{er} septembre 2023 au 31 août 2024	/
64	01.06.23	Convention d'occupation du domaine public dans le cadre de l'exploitation d'un camion de restauration rapide à emporter sur Mauguio (emplacement saisonnier)	Exploitation d'un camion de restauration rapide à emporter, Lot n°4 Rondpoint du Grand Travers à Carnon	du 1 ^{er} juin au 31 octobre 2023	
65	01.06.23	Vente de biens mobiliers sur le site Agorastore	Enchères portant sur une remorque aviron	du 15 au 35 mai 2023	700,00 €
66	08.06.23	Convention temporaire de mise à disposition d'équipements sportifs au bénéfice du Comité Régional Sports pour Tous Occitanie	Mise à disposition de la salle de danse du gymnase JP.Beugnot pour la formation de ses éducateurs sportifs	les 8 et 9 juin 2023	/
67	08.06.23	ZAE Fréjorgues EST/OUEST-Droit de préemption urbain renforcé-Délégation à l'EPF d'Occitanie-Parcelle DK 37	Dans le cadre de l'aliénation portant sur les lots de copropriété n° 9 et 22, situés rue Saint-Exupéry		/
68	08.06.23	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Séance de cinéma « Les trois mousquetaires » pour le collège par l'asso. Cinéplan	jeudi 08 juin 2023	/
69	08.06.23		Animation musicale DJ's par l'asso. Swingville Montpellier	mercredi 21 juin 2023	1 557,30 €
70	14.06.23	Coproduction et préachat dans le cadre du soutien à la création à la Compagnie Les têtes de bois	Projet théâtre « La Panne »		3 954,00 €
71	14.06.23	Mise à disposition gracieuse d'un bureau au 1 ^{er} étage de l'Espace MORASTEL pour la Communauté Professionnelle de Santé (CPTS) dans le cadre du service médical de garde proposé sur la commune de Mauguio le weekend et les jours fériés		les weekends et jours fériés	/
72	14.06.23	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Concert de l'école de musique dans le cadre de la Fête de la musique		1 330,00 €
73	14.06.23		Animation manège à pédales et musique « Le Petit Clapotis du Grand Large » par la Cie Les gentils coquelicots	mercredi 21 juin 2023	1 992,70 €

B / Décisions municipales relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée :

▪ PROCEDURES ADAPTEES INFERIEURES à 90 000,00 H.T.

OBJET DU MARCHE	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
OCCULTATIONS EXTERIEURES ET INTERIEURES DU GROUPE SCOLAIRE CAMUS-PREVERT Marché n°22023	CLEMENT ET FILS	34990 JUVIGNAC	2	10 255.68€	12 306.82€

▪ **PROCEDURES ADAPTEES SUPERIEURES à 90 000,00 H.T.**

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AU CONTRÔLE DE GESTION, A L'ANALYSE FINANCIERE ET A LA GESTION COMPTABLE DE LA COLLECTIVITE DE MAUGUIO-CARNON Marché n°22020 Lot n°3 : Assistance ponctuelle et thématique liée au contrôle de gestion ou à l'analyse juridico-financière	ENERGEIA CONSEIL	95330 DOMONT	3	Montant maximum annuel HT : 12 500€	Montant maximum annuel TTC : 15 000€
Lot n°4 : Assistance annuelle pour l'analyse comptable	FREDERIC MENON ET ASSOCIES	34080 MONTPELLIER	4	Montant maximum annuel HT : 19 000€	Montant maximum annuel TTC : 22 800€
IMPRESSON OFFSETS ET NUMERIQUES DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE Marché n°23003	IMPACT IMPRIMERIE	34380 SAINT MARTIN DE LONDRES		Montant maximum annuel HT : 70 000€	Montant maximum annuel TTC : 84 000€
PRESTATION DE SERVICES POUR LA SURVEILLANCE ET SECURITE DU PORT DE CARNON Marché n°22018	N SECURITE	34170 CASTELNAU LE LEZ		Montant maximum annuel HT : 180 000€	Montant maximum annuel TTC : 216 000€
INFRASTRUCTURES SUPPORTS DE RACCORDEMENT DES SYSTEMES ELECTRONIQUES DE COMMUNICATION Marché n°23005	Titulaire : CITEOS SAS TRASSEVET	34820 TEYRAN		Montant maximum HT : 800 000€	Montant maximum TTC : 960 000€
	Co-traitant : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES IPERIONS	34430 SAINT-JEAN DE VEDAS			

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du présent compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

2. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE MAUGUIO :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Monsieur Yvon BOURREL : Mes chers collègues, si vous voulez bien, nous allons commencer. Bienvenue à toutes et tous. Nous allons commencer cette séance du conseil municipal. Je souhaite la bienvenue à tout le monde. Vous dire, en préambule, que vous avez chacun devant vous un livre relatif à notre géographie littorale, Un littoral en mouvement. J'ai eu le plaisir de rencontrer, avec monsieur BELEN et... qui c'est qu'on avait rencontré ? Jean-Paul VOLLE avec...

(Inaudible)

Voilà, monsieur (GUIRAUD). Et le troisième, c'était ?

(Inaudible)

Monsieur Yvon BOURREL : Donc, ils nous ont présenté un ouvrage qui, à mon sens, est un document qui peut être un document de travail. Livre de chevet, je ne sais pas, mais à l'heure où on parle d'environnement et de risques, nous avons d'excellents géographes et personnes dans les sciences humaines et sociales. J'ai pensé que cette documentation serait la bienvenue dans notre bibliothèque personnelle. Avant de commencer, on a un secrétaire de séance qui est monsieur François DALBARD. Nous avons des procurations : celle de madame MAZARD pour madame FAVIER, de monsieur CLAVEL pour madame CRAMPAGNE, de monsieur BALZAMO pour monsieur BELEN, de monsieur BOURGUET pour madame GRES. D'autres collègues

nous rejoindront en cours, certainement. Je vous demande d'approuver le dernier procès-verbal du conseil qui s'est tenu le 11 avril 2023, qui n'a pas fait l'objet de remarques écrites. Est-ce que vous avez des remarques en séance ? Monsieur CHAZOT ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui, je vous ai apporté quelques remarques et points divers. Je voulais savoir, comme certains concernant le procès-verbal de la commission précédente, si vous voulez le traiter maintenant ? Et à quel moment vous voulez ensuite traiter les points divers ?

Monsieur Yvon BOURREL : Sur le compte-rendu ? C'est tout de suite.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Sur le compte-rendu, je vous avais adressé quatre points, et le point numéro 2, concernant la délibération sur le recul stratégique trait de côte, j'avais apporté un certain nombre de questionnements dont j'aurais souhaité avoir les réponses, parce que ça a un impact sur le vote qui a eu lieu lors du dernier conseil municipal.

Monsieur Yvon BOURREL : Alors, le trait de côte. La délibération qu'on avait prise. Vous nous dites : manque d'informations le jour du vote et absence d'annexes gouvernementales ou préfectorales pour l'inscription de la commune. Eh bien, écoutez, je vous ai dit ce jour-là que nous avons eu une recommandation de la Chambre des comptes qui confirme un travail que nous menons depuis les années 2000, Monsieur CHAZOT. C'est-à-dire que notre prédécesseur, Yvon PRADEILLE, avait mis en place le Syndicat des communes littorales de la baie d'Aigues-Mortes et ce n'est pas pour rien, que déjà nous nous intéressions au trait de côte avant que les services étatiques appellent notre attention là-dessus. C'est un sujet que nous nous sommes bien approprié, avec en plus le projet de construction de certains épis, si tant est que les épis puissent répondre en partie à vos préoccupations. Il s'avère que cette semaine, nous rencontrons la mission gouvernementale, ce mercredi, qui vient auditer les communes. Je précise, je veux que les choses soient claires : même si l'EPCI du Pays de l'Or s'est réuni avec les communes de Palavas, de La Grande-Motte et de Carnon pour discuter d'une éventuelle position commune, ce qui n'a pas été le cas... On n'est pas en opposition, je laisse le soin à messieurs les maires, mes collègues de La Grande-Motte et de Palavas, de juger de l'opportunité de l'inscription dans la liste étatique ou pas. En tout cas, il nous a paru évident, dans les travaux que nous menons dans le PLU, dans le porter à connaissance que nous a confié l'État et dans l'accompagnement progressif qui va se faire dans le temps — et vous aurez d'autres informations au prochain conseil sur cette mission gouvernementale — qui vient auditer, commune après commune, voir visuellement l'état de recomposition du trait de côte, les solutions physiques et ensuite l'accompagnement financier. Parce que bien sûr, il y a le risque que ce que l'on supprime ne soit pas compensé comme le souhaitent les gens. Et ça ne peut pas se faire au gré des décisions municipales. Donc le sujet, il est traité à notre manière par le Syndicat et par, aujourd'hui, la communauté d'agglomérations dans le cadre de la GEMAPI, dont la taxe va être doublée. Vous le savez, la contribution va passer... on avait une recette de 400 000, puisque vous suivez attentivement les débats de l'intercommunalité, on va passer à une perception de 800 000, parce qu'on se décide à faire des travaux significatifs. En dehors de ça, le marché fait que la première ligne, par exemple, à Carnon, est très convoitée et que le maire de Carnon ne peut pas décider qu'on ne va plus construire de maisons au motif qu'elles vont s'inonder. Il faut qu'il y ait une philosophie générale qui préside à des indemnités, des compensations et dire que les preneurs doivent savoir ce qu'ils prennent par des actes notariés et surtout par un accompagnement financier dans une recomposition. On a la chance d'avoir, nous, des terres à Mauguio. Il y a des communes, comme Palavas, qui n'ont rien, ou comme la Grande-Motte, qui n'ont pas grand-chose. Donc, il n'y a pas de notre part un déficit d'information dans ce vote-là. Si vous voulez, on sait qu'il y a un risque et que ce risque est pointé également par la Chambre des comptes. Et d'ailleurs, vous avez entendu le président de l'intercommunalité rappeler en dernier point, l'autre jour — et vous étiez présent dans l'hémicycle — que la Chambre des comptes avait recommandé une vigilance particulière sur le trait de côte et qu'on appelait notre attention. Je ne vois pas un autre élément de nature à pouvoir influencer un vote pour ou contre, Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'entends votre explication, c'est d'ailleurs comme ça que vous nous l'aviez expliqué lors du dernier conseil municipal. Ce qui m'interroge, c'est que, au-delà de ce que vous venez de décrire, il y a un engagement de revoir le PLU sur quatre ans — à la rigueur, ça s'inscrit dans la démarche qui

est la nôtre aujourd'hui —, mais il y a aussi de nouveaux moyens juridiques de droit de préemption spécifique et le bail réel d'adaptation à l'érosion côtière. Tous ces dispositifs n'ont pas été présentés la dernière fois, ce qui implique, pour la révision du décret 2022-750, l'établissement de la liste à laquelle vous nous avez fait inscrire la commune, sans douter des préoccupations légitimes sur les effets du réchauffement climatique sur le littoral méditerranéen, et en particulier la baie d'Aigues-Mortes, que vous avez à juste titre citée. Les enjeux démographiques et économiques y compris patrimoniaux et touristiques s'opposent à cette démarche. C'est d'ailleurs la position, et vous venez de le dire, de nombreuses communes de l'Hérault, y compris celles de Palavas et La Grande-Motte. Donc, dans ce contexte, comment expliquer que ces deux communes disent défendre les intérêts de leurs côtes au sein de notre agglomération et que Mauguio se démarque ?

Monsieur Yvon BOURREL : Encore une fois, chacun fait comme il l'entend. Il est un fait, patent, que l'érosion, chez nous, est menaçante et nous a déjà obligés à repositionner certains des édifices de plage il y a plusieurs années ; que le réengraissement, à Carnon, du Petit au Grand Travers, qui a coûté 10 millions d'euros, en quelques années, a laissé la place à un état initial. Ce n'est pas le cas à La Grande-Motte, dont la flèche sableuse se réengraisse avec le sable qui part de Carnon. Et à Palavas, ils diligentent des études, il ne m'appartient pas de commenter ce qu'ils font. Il est évident que la dévalorisation potentielle d'un bien par rapport au fait que le trait de côte recule, ce n'est pas simplement l'interprétation administrative de tel ou tel autre maire. C'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés. Et la mission interministérielle doit étudier avec les fonds FEDER comment les compensations financières peuvent œuvrer, du style on peut acheter la maison et faire payer un loyer pendant 50 ans jusqu'à ce que la maison soit amortie, et au bout de 50 ans, la maison n'appartient plus à la personne qui l'a, un petit peu comme (inaudible). Il peut y avoir un exercice de substitution lente. Il n'est pas question dans mon esprit, en tant que maire de la commune, de déposséder des biens dont ils sont propriétaires les riverains des zones qui sont en danger, pas du tout. En revanche, il m'appartient de les mettre en garde, et que le nouveau PLU aujourd'hui (travaille) et le nouveau SCoT également ne peuvent pas ne pas intégrer ce risque de submersion marine. Ça serait totalement irresponsable de tourner le dos à cette thématique — ce n'est pas ce que font mes collègues non plus, ce n'est pas ce que j'ai dit. Mais les éléments, les soins palliatifs, les soins compensateurs des pertes potentielles ou avérées dépossédant des propriétés riveraines du trait de côte sont à l'étude pour un plan qui sera défini... D'ici la fin de l'année 2023, ils font le recensement. Et ensuite, en 2024, ils feront des propositions. Donc aujourd'hui, oui, il y aura des propositions de compensation et d'accompagnement financiers. On en saura un petit peu plus.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Dont acte.

Monsieur Yvon BOURREL : Et ça passera devant le conseil, bien sûr. Bien sûr, ça passera devant le conseil. Bien sûr. Je vous propose de retirer les points 13 et 14 de l'ordre du jour. Nous n'avons pas eu les estimations domaniales des biens que nous souhaitions céder. Comme c'est un prérequis, il n'est pas question de déroger à cette précaution. Donc, on enlève les points 13 et 14. Monsieur COISNE ?

Monsieur Bertrand COISNE : Une petite question, puisqu'on parle sur le 13, 14. Le 13, c'est la police municipale, les locaux. La vocation c'est... S'il est mis en vente, ce serait pour faire quoi ? Du commerce ou bien des bureaux ?

Monsieur Yvon BOURREL : Le preneur s'est engagé à mettre des commerces.

Monsieur Bertrand COISNE : Pour faire du commerce. Donc l'estimation domaniale, elle sera faite en fonction de la vocation du bâtiment ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui. Vocation de commerce. Monsieur DENAT ?

Monsieur Frantz DENAT : J'avais demandé, à la fin de l'année précédente, les documents qui avaient trait à l'abattage des arbres sur le parking de Carnon...

Monsieur Yvon BOURREL : Ah non. Là, on n'est pas sur... attendez...

Monsieur Frantz DENAT : Non, je n'attends pas. Je dis juste qu'on m'avait dit que ça partait à la SPL et que j'aurais une réponse. Ici même, à deux conseils successifs, on m'a dit que j'aurais une réponse. Je n'ai toujours rien reçu. Je me permets simplement un rappel.

Monsieur Yvon BOURREL : D'accord.

Monsieur Frantz DENAT : Je n'ai rien reçu.

Monsieur Yvon BOURREL : Je transmets à la SPL, que je connais bien, un peu. Vous aurez les éléments. Je suis désolé s'il y a du retard. Madame GRES ?

Madame Simone GRES-BLAZIN : Concernant l'école de Carnon, ne serait-il pas judicieux de garder ce logement pour en faire un logement d'urgence ? On est toujours en difficulté sur Carnon. Plutôt que de le mettre...

Monsieur Yvon BOURREL : Si on l'a fait estimer, c'est que la destination à laquelle nous avons pensé n'est pas celle-là. Mais quand nous débattons, si vous voulez, du point, vous ferez... On en a parlé déjà. Vous êtes au CCAS, au conseil d'administration, vous savez que nous avons pris d'autres initiatives. Donc on en parlera, si vous voulez, la prochaine fois, mais on ne revient pas sur un point que l'on retire de l'ordre du jour. On aurait pu en parler si le point était resté. Je ne refuse pas que nous en parlions.

Madame Simone GRES-BLAZIN : D'accord, très bien. Merci.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur le Maire, dans le même ordre d'idées, la séance précédente, j'avais posé une question qui concernait un groupe de jeunes identifiés. J'avais demandé qu'une réponse formelle me soit apportée.

Monsieur Yvon BOURREL : Les questions que vous avez posées, Monsieur CHAZOT, trouveront une réponse en fin de conseil, puisqu'on a un ordre du jour qu'il convient de purger.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : En fin de conseil ? D'accord. Comme je vous ai demandé tout à l'heure comment vous souhaitiez aborder les points divers, c'est pour ça que je souhaitais savoir à quel moment vous souhaitiez les traiter.

Monsieur Yvon BOURREL : Ils seront traités. On est des gens polis et bienveillants. Il n'y a pas de raison qu'on ne réponde pas aux questions que l'on nous pose, même si on a des fois un peu de retard.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Si vous me dites en fin, pas de souci.

Monsieur Yvon BOURREL : Je voulais simplement demander à notre nouveau collaborateur, Monsieur NOTÉ, de se lever. Monsieur Jean NOTÉ, qui succède à Laure TONELLI, qui travaille depuis le 11 avril, 13 avril ?

Monsieur Jean NOTÉ : 17 avril.

Monsieur Yvon BOURREL : 17 avril. Qui travaille à nos côtés, à mes côtés, en tant que collaborateur de cabinet. Certains ont pu recevoir un courrier ou une invitation ou un document émanant du cabinet. Donc, officiellement, c'est le premier conseil qui suit l'installation ou la prise de fonctions de Monsieur NOTÉ, que j'invite à dire deux mots, s'il le souhaite.

Monsieur Jean NOTÉ : Rien de particulier, sinon que je connais la plupart d'entre vous. Simplement dire qu'après (36 ans) au journal Midi libre, je suis arrivé (inaudible) collaborateur de cabinet de monsieur Yvon

BOURREL. Je suis Aveyronnais, et mes premières semaines sont intéressantes. C'est un nouveau travail, une nouvelle aventure à laquelle j'essaie de souscrire pleinement.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Jean. Donc Monsieur NOTÉ est identifié officiellement comme...
(Inaudible)

Monsieur Yvon BOURREL : Eh oui, parce qu'à un moment donné, il y a eu peut-être un faux départ.

Monsieur Frantz DENAT : J'aime bien l'entendre dire comme ça, j'aime bien que les choses soient assumées. Quand au dernier conseil, on m'avait dit : "la décision n'est pas prise" et puis que voilà. Et deuxièmement, d'avoir un petit mail, y compris pour monsieur NOTÉ lui-même, à tout le monde en disant : "On a un nouveau collaborateur de cabinet, il s'appelle Jean NOTÉ, vous pouvez le contacter à tel numéro." Je pense que c'eût été, en matière relationnelle, et en particulier pour lui, parce que ça m'a valu de le croiser l'autre jour, un peu bizarrement. Au moins, je l'ai vu physiquement. Pour tout le monde, ça aurait été meilleur. Mais l'essentiel c'est qu'on tire raison de l'expérience.

Monsieur Yvon BOURREL : Je rappelle que nous avons eu, au cours de ces dernières semaines, deux visites ministérielles. François BRAUN, le ministre de la Santé, qui est venu le 9 juin. Parmi les rencontres qu'il a faites dans le cadre de son déplacement ministériel avec les professionnels de santé de Montpellier le samedi 10 juin, il est venu le vendredi 9 juin soutenir, entre autres, la création de notre maison de santé pluridisciplinaire, annonçant l'attribution d'un scanner et d'une IRM sur le territoire de la Commune de Mauguio Carnon. Ça, c'est la bonne nouvelle. Ensuite, Éric DUPOND-MORETTI, le jeudi 15 janvier, certains étaient dans la salle, qui est venu parler de la proximité qu'il se réclame de mettre en place avec le gouvernement entre le parquet et les instances municipales. On aura d'ailleurs un point qui concerne la protection juridique et personnelle du maire tout à l'heure. Et puis, en termes d'information, vous savez que la Région a lancé l'appel à projets concernant la candidature pour la création d'un lycée à l'est de Montpellier. Nous avons eu une réunion avec Sophie CRAMPAGNE, vice-présidente du Pays de l'Or. Nous avons eu une réunion avec le bureau des maires il y a peu de temps. Et unanimement, la candidature de la ville centre a été adoubée par l'ensemble des maires de l'intercommunalité. C'est-à-dire que le Pays de l'Or et la ville de Mauguio Carnon présenteront la candidature d'un lycée au cœur du Pays de l'Or. Dans les candidatures sollicitées par la région, être candidat ne signifie pas être lauréat. Nos services intercommunaux et communaux travaillent de concert pour répondre au cahier des charges et travailler là-dessus. L'implantation proposée étant dans la zone qui se situe, qui est dénommée aujourd'hui Pointe de Mudaison, dont l'orientation initiale est une orientation économique que l'agglomération est prête à modifier puisque l'entièreté de l'affectation de ce terrain ne serait pas dévolue au seul lycée. Monsieur PARMENTIER, vous souhaitiez intervenir.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Sur ce projet de lycée, si j'ai bonne mémoire, il y avait le projet de la nouvelle gendarmerie aussi sur ce territoire. Est-ce qu'il y a la place pour faire les deux équipements si jamais la ville est retenue pour l'implantation du nouveau lycée ou pas ? Et ensuite, si le lycée se fait, est-ce que les élèves de Carnon iraient au lycée à Mauguio, sachant que celui de Montpellier et de Lattes est plus proche ? Question pratique aussi.

Monsieur Yvon BOURREL : Une double réponse. La première, c'est qu'on pourrait accueillir le double de ce qu'il faut. Si on ajoute la gendarmerie et le lycée aujourd'hui, on pourrait accueillir, sur l'espace dont nous disposons, deux gendarmeries et deux lycées, s'il le fallait. La place, nous l'avons. En revanche, la carte scolaire relève du ressort de l'inspection académique. C'est-à-dire qu'il y a des vœux qui peuvent être formulés par la Commune. Il y a des finalités et des fonctionnalités qui peuvent être définies par l'usage, et la proximité en est un. Les élèves de Carnon vont bien au collège de La Grande-Motte et pas au collège de Mauguio. Ensuite, il appartiendra lors d'un dialogue constructif, si toutefois la Commune était lauréate, le Pays de l'Or, de voir comment ce lycée répondrait à des objectifs de formation pour les élèves carnonais.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT : On avait fait des études aussi au point de vue économique sur cette zone qui était mixte, je parle sous votre contrôle, mais équipement public et économique. Et on avait fait notamment une étude pour voir comment on pouvait implanter de l'ARD en matière d'appui à l'agriculture, etc. J'entends qu'on peut accueillir deux gendarmeries ou deux lycées, mais si on installe un lycée et une gendarmerie de la taille de la gendarmerie dont j'ai eu à connaître en termes de dossier, je ne connais pas la taille du lycée, je n'en ai pas eu connaissance, mais que restera-t-il à la partie développement économique qui était prévue au titre de la cogestion avec l'Agglo ? Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Effectivement, l'étude n'est pas encore rendue. Effectivement, le choix du lycée, c'est contraire au développement économique. Néanmoins, l'avantage que l'on pourrait en tirer a été évalué plus positif d'avoir le lycée que d'avoir six hectares ou sept hectares à peu près... On est dans cet ordre de grandeur, six à sept hectares pour le lycée à peu près, c'est ce qu'il faudrait. Et la zone qui est concernée dont parlait Frantz, elle fait à peu près une quinzaine d'hectares. Et la gendarmerie, il nous faudrait à peu près un hectare, pour ce que nous en savons aujourd'hui. Ne prenez pas ça comme une réponse définitive. On est dans des ordres de grandeur et l'avenir nous dira ce qu'il en est. Si vous voulez bien, nous allons démarrer l'ordre du jour où vous avez eu connaissance des décisions municipales avec la marche forcée et journalière des signatures que vous m'avez autorisé à faire, notamment avec des contrats de spectacles, les interventions culturelles avec 22 biens et droit de préemption qui sont déclinés dans les pages 1, 2, 3. Madame PELLETIER, vous avez une question ? Allez-y.

Madame Marianne PELLETIER : Bonsoir. Oui, j'aurais voulu des précisions sur la décision 38 pour laquelle il y a juste écrit : "Décision expresse de l'exécutif, virement de crédit numéro 1, budget principal de la Commune 2023." Il n'y a aucun montant, on ne comprend pas à quoi ça correspond.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, Madame FAVIER va vous répondre.

Madame Caroline FAVIER : Bonsoir. Effectivement, c'est lorsqu'il y a des annulations de permis qui ont été faites et là, c'est ce qu'on nous a demandé. Donc, le trésor, si vous voulez, nous demande de rembourser des taxes qui ont été versées, mais finalement les travaux ne se sont pas effectués, donc nous devons rembourser. Le montant est de 10 000 euros.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au premier point. C'est Madame FAVIER qui inaugure l'ordre du jour.

Madame Caroline FAVIER : Avant de vous parler du sujet, qui en plus a changé de nom par rapport à ce que je vous présentais chaque année, je vais d'abord vous remettre dans le contexte, puisque vous savez que là, on va parler des comptes de 2022, c'est déjà loin. Je resitue en introduction le contexte. Le budget 2022 était un budget de solidarité et de transition. Rappelez-vous, solidaire, parce que nous avons fait le choix d'accompagner le contexte sanitaire et de soutenir les tissus économique, culturel, associatif afin d'être au cœur des solidarités suite à une crise sanitaire et économique sans précédent. Transition, pourquoi ? Parce que 2022 était une année d'arbitrages de nos politiques publiques et de dimensionnement de notre programmation pluriannuelle, le fameux PPI d'investissement, qui est ambitieux. Et il fallait arriver à passer cette année 2022 avec plus de contraintes que de possibilités. Donc, se rappeler de tout ça, préserver le cadre de vie au travers de nos politiques publiques fortes et sans concession sur les politiques qui étaient déjà menées, déjà mises en place malgré la situation économique que nous subissons et surtout sanitaire. Donc l'éducation, la culture, le sport, le lien social, grâce à un budget adapté, nous avons maintenu un niveau de service à la hauteur des attentes de nos concitoyens. Pour mettre en œuvre les ambitions de notre plan de mandat, nous avons bénéficié de recettes de fonctionnement dont le dynamisme devra être confirmé pour réaliser la suite. La progression raisonnée des dépenses réelles de fonctionnement à plus 2,07 % malgré la situation, ça aussi, c'est une belle réussite, sur 2019-2022, respecte la trajectoire qui était fixée et surtout nous permet de garder une situation financière saine et nos fameuses épargnes. Donc derrière, on verra le détail. Une fois qu'on est remis dans ce contexte, cette année, je vais vous parler d'un nouveau terme. Parce

que maintenant que tout le monde maîtrise le compte administratif, ça ne s'appelle plus le compte administratif, ça s'appelle le CFU, c'est-à-dire le compte financier unique. Le compte financier unique, vous vous rappelez, jusqu'à présent, nous avions le compte de gestion qui était pointé par la trésorerie et le compte administratif par nos services. Et puis, en fin d'année, il y avait au fur et à mesure une comparaison entre les deux. Bien évidemment, il fallait que les deux correspondent au centime près. Pour simplifier, nous sommes passés sur une nouvelle nomenclature, la M57, et il n'y aura plus qu'un compte financier unique. Chaque partie va remplir, et dès que ça ne correspondra pas, bien sûr, il y aura une intervention des deux côtés. C'est schématisé, mais je pense que c'est plus facile à comprendre. Donc ne plus qu'un compte : le compte financier unique. Il va devenir obligatoire en 2024 pour toutes les collectivités. Mais vu qu'à Mauguio Carnon, on aime bien la perfection, et j'en remercie mes services, eh bien, on a été test, on s'est proposé pour être commune test. Donc nous sommes sur le CFU depuis cette année 2022. Voilà pourquoi nous parlons aujourd'hui du CFU. L'idée, c'est encore plus de transparence et de lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier, bien sûr, vous en doutez, les processus entre l'administratif, la trésorerie, etc. Donc aujourd'hui, je vous présente le compte financier unique. Du coup, une petite parenthèse, pour le port, on est encore au compte administratif, et 2024, on passera au CFU. Du coup, nous avons de nouveaux outils informatiques, et j'ai un nouveau tableau qui est nettement plus clair. Vous retrouvez quand même les paragraphes habituels, le fonctionnement. Mon fonctionnement, c'est quoi ? J'ai des recettes courantes auxquelles je vais déduire mes achats, mon personnel, le contingent. Et qu'est-ce que ça va me donner en jaune ? Une épingle de gestion. Puis de là, je vais déduire mes soldes financiers et exceptionnels. Ça va me donner une épargne brute. Tout ça, on en a déjà parlé depuis un moment. Puis je vais rembourser mes prêts, amortir mon capital de la dette, et ça va me donner mon épargne nette, en vert. Et avec mon épargne nette, c'est vraiment dont je dispose pour payer mes dépenses d'équipement. Et quand il en reste encore, c'est ce que certains appelaient des fois un matelas, c'est le fonds de roulement qui nous permet de basculer sur les années qui vont suivre pour pouvoir financer les investissements qui n'auront pas pu être réalisés cette année-là. Il n'est pas mal aussi le petit schéma. Il est bien coloré. Évidemment, par contre, je suis désolée, à un moment donné, il faut quand même que je vous parle de chiffres. Il faut y aller. Au niveau de la vue d'ensemble, on a une progression mesurée des recettes de fonctionnement plus 1,88 %. Rappelez-vous, là, on est sur 2022. Je vous parle là tout ce qui est en termes d'évolution sur la colonne de droite, c'est l'évolution sur la période 2019-2022. Donc nos recettes de fonctionnement ont progressé de 1,88 %. Il y a eu une évolution plus dynamique de la fiscalité. Vous vous rappelez, je vous l'ai dit, uniquement les bases, puisque la Commune a fait le choix politique de ne pas augmenter les taxes, les taux d'imposition. Donc une dynamique de la fiscalité, des produits de gestion du domaine. Et cette évolution permet de compenser l'évolution des charges de fonctionnement, parce que par contre, les charges de fonctionnement, ça, vous vous en rappelez aussi, ont augmenté. On a eu l'inflation, l'indice de rémunération des fonctionnaires. Tout ça, bien sûr, a fait qu'on a eu une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 2,07 %. Les charges de fonctionnement sont quand même maîtrisées malgré tout et les soldes d'épargne se maintiennent à un niveau satisfaisant pour financer nos investissements prévus au PPI. Le niveau d'épargne brute s'établit désormais à 3 873 000, ça représente 13,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Les équilibres financiers sont préservés, ce qui est plutôt rassurant pour mener notre programme d'aménagement Mauguio Carnon 2030. Au niveau des produits et services, je vais un peu plus dans le détail sur certaines lignes le plus important. Les produits des services du domaine, qu'est-ce que c'est ? Les produits des concessions des cimetières, les produits de la gestion des parkings, la redevance des concessions de plage, le remboursement des frais de personnel mis à disposition du port de Carnon, mise à disposition de personnel auprès de l'agglomération du Pays de l'Or sont en diminution de 5,7 % sur la période. La suppression des concessions grandes buvettes sur le site remarquable du Petit Travers a fragilisé bien sûr ce niveau des recettes. Au niveau des impôts et taxes, les contributions directes de la ville pour 2022, ça représente 13 074 millions euros. Elle est composée des contributions directes, donc les allocations compensatrices versées par l'État, des taxes indirectes, le produit global de fiscalité qui représente près de 80 % des recettes réelles de fonctionnement de la Commune. Sans augmentation des taux de fiscalité, je le redis, la recette prévisionnelle reste dynamique sur la période puisqu'on était à plus 2,8 %. Les recettes fiscales, elles ont évolué par rapport à la revalorisation forfaitaire des bases foncières, mais aussi par une croissance physique des taxes foncières. Plus il y a de maisons d'achats, etc. Au niveau des recettes, ce qu'il y a d'important aussi, il y a eu le maintien de l'imposition sur les résidences secondaires et leurs locaux vacants puisqu'on sait que la taxe d'habitation ne nous a pas fait de manque à gagner puisque pour l'instant

l'État compense, mais nous enlève notre levier fiscal, la possibilité d'avoir plus de recettes. Les versements provenant de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or, ça représente 9 161 000 euros en 2022. La fiscalité indirecte, qu'est-ce que c'est ? Total du produit de la fiscalité. On a les redevances d'occupation du domaine public, taxe d'urbanisme, taxe d'électricité, taxe de séjour, la TLPE, c'est les taxes de publicité extérieure, les droits de mutation, c'est à chaque fois qu'il y a des biens qui sont vendus. Ça représente 3 121 000 euros en 2022. Là aussi, une recette importante. Donc ces recettes demeurent dynamiques sous l'effet d'augmentation de la taxe additionnelle des droits de mutation et de la taxe de séjour. Ce sont les principales recettes sur ce chapitre. Pour vous donner le détail, la taxe additionnelle des droits de mutation, qui dépend quand même complètement des cessions d'immeubles, ça ne dépend pas de nous, les taux sont fixés par l'État, donc ça ne dépend pas de nous non plus, sur une Commune comme la nôtre, ça représente 1 686 000 euros. Et ça, ça peut baisser par contre, tout à fait. Ça va baisser. Pour d'autres raisons que l'attractivité de notre Commune en plus, donc on ne peut pas en être maître. La taxe sur la consommation finale d'électricité, c'est-à-dire que quand vous regardez votre note d'électricité, il y a une petite partie qui revient à la Commune, ça représente 578 000 euros. La taxe de séjour s'élève en 2022 à 473 000 euros sur notre commune. Elle est collectée par la commune et est reversée à l'office du tourisme à hauteur de 90 % et 10 % sont reversés au Conseil départemental. Au niveau des recettes, vous avez aussi les dotations et participations. Je vais vous donner la DGF, la dotation globale de fonctionnement. Ça diminue d'année en année. En 2022, cette dotation a encore baissé de 109 000 euros pour atteindre, en 2022, 323 000 euros. Au début où nous nous connaissions, nous étions à 1,6 million. Dans les recettes, vous avez aussi le FCTVA. Depuis 2018, le FCTVA, on en a aussi une petite part sur le fonctionnement. C'est vraiment minime. Notre FCTVA dépend vraiment de l'investissement. C'est normal. On investit, on récupère de la TVA. Il y en a une petite partie, 69 000 euros, qui viennent sur certains notamment travaux de voirie, bâtiments publics que nous pouvons percevoir. Donc les recettes restent peu dynamiques. La suppression de l'évolution de la taxe d'habitation par la réforme fiscale en cours neutralise la dynamique des recettes de fonctionnement, notre levier dont nous ne bénéficions plus. Voilà pour les recettes de fonctionnement. Au niveau des dépenses de fonctionnement. Une évolution des dépenses de fonctionnement maîtrisée, malgré l'évolution de l'inflation et des dépenses de personnel. Je vous l'ai expliqué tout à l'heure avec l'indice. La maîtrise des charges de fonctionnement permet de repousser l'effet ciseau, ça aussi vous connaissez, et de garantir une évolution favorable des soldes de gestion. Là, c'est primordial. C'est basique. Les recettes, on ne peut pas les augmenter indéfiniment. On a fait le choix de ne pas pénaliser nos concitoyens en augmentant l'imposition. C'est comme à la maison, il faut maîtriser les dépenses. Les charges à caractère général progressent de 3,2 % par an sur la période analysée. Les dépenses d'entretien réparation ont progressé de 3,8 % pour peser plus d'un million d'euros en 2022. Parce que malgré tous les projets que nous avons, toutes les augmentations que nous subissons, il faut quand même maintenir l'entretien des bâtiments et plus le courant. On ne peut pas fermer les portes. Puis les dépenses d'énergie. Là, je pense que tout le monde a été concerné et est au courant. Électricité, gaz, carburant qui constituent une augmentation. Sur notre budget 2022 : plus 800 000 euros. 2022, on avait un contrat jusqu'au 31 décembre. 2023, nous avons prévu un million de plus sur le budget pour cette dépense-là. Un petit point sur les dépenses de personnel. La ville de Mauguio Carnon, nous avons 313 titulaires dont stagiaires sur 2022. La ville de Mauguio Carnon, comme toutes les autres collectivités, est confrontée à des difficultés de recrutement. Autres collectivités et autres domaines. C'est un réel problème aujourd'hui. En 2022, pour vous donner des notions, il y a eu 38 jurys de recrutement qui ont été organisés, donnant lieu au recrutement de sept agents titulaires en mutation et de 20 agents contractuels et de cinq mobilités internes. Pour la ville de Mauguio Carnon, 66 agents, soit près de 21,15 % des agents, pourraient partir à la retraite d'ici la fin 2027. En 2022, ce sont 11 agents qui ont fait l'objet d'un départ à la retraite. Au niveau des dépenses de personnel, les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses en section de fonctionnement. La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur. On constate une évolution de 2,3 % sur la période. En 2022, l'évolution des dépenses de personnel s'explique essentiellement par le poids des dispositions réglementaires, au niveau des mesures catégorielles, au profit des agents de catégorie B et C, la revalorisation de la valeur du point d'indice, revalorisation du salaire minimum de croissance et la garantie individuelle du pouvoir d'achat. La seule augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice brut des fonctionnaires, le 1^{er} juillet 2022, a eu comme conséquence une augmentation de 222 742 euros sur notre budget, soit 433 000 euros en année pleine. Les charges financières, je vais passer très vite. Les charges financières diminuent puisqu'on a une extinction de dettes. On est à moins 8,7 % sur la période d'analyse, tout simplement parce qu'on n'a pas eu besoin d'emprunter cette année et que nos prêts

s'éteignent petit à petit. On rembourse et du coup on a moins de charges financières. Autres charges, j'ai les chapitres qui recensent l'ensemble des aides versées aux associations et aux organismes satellites. Cette augmentation témoigne d'un soutien fort aux acteurs sociaux et associatifs qui contribuent au déploiement d'un service public solidaire et inclusif, plus la crise sanitaire bien sûr, on est en 2022. Le montant sur 2022 est de 2 662 000 euros et comptabilise les aides versées au tissu associatif. À l'intérieur, ce n'est pas le total. 2 662 000 euros. Les subventions versées par la commune au CCAS, nécessaires à l'équilibre de son budget, s'élèvent à 608 000 euros. Le CCAS disposant de réserves permettant d'équilibrer le budget pour l'exercice 2022, le montant de la subvention versée s'élève à 154 000 euros. Les subventions versées aux associations augmentent sensiblement en 2022 et représentent un budget de 555 000 euros. Une véritable politique de soutien pour nos associations. La participation au SDIS, le Service départemental d'Incendie et de Secours, s'élève à 925 000 euros en 2022. En 2021, il était de 818 000 euros. Donc il y a eu cinq années d'augmentation, suite au plan de lissage réalisé sur cinq ans, pour pouvoir atteindre le montant qui était demandé, équivalent aux autres communes. Mais ça a été un montant supplémentaire qu'il a fallu quand même budgéter, puisque c'est arrivé en début d'année. Là, nous avons vu le fonctionnement. Nous passons à l'autre secteur, l'investissement. L'investissement est plus simple puisque les recettes d'investissement, c'est financé par quoi ? Par les excédents, par les cessions, par les subventions, la taxe d'aménagement et le remboursement du FC TVA. Je vous le rappelle, puisque le tableau était tout au début, total des recettes d'investissement : 3 610 000 euros. Au niveau des dépenses d'investissement. Les dépenses d'équipement représentent, sur 2022, 7 709 000 euros. Elles sont financées à plus de 38 % par la CAF nette, c'est-à-dire notre capacité d'autofinancement. On parlait d'épargne nette beaucoup jusqu'à présent. Avec le CFU, on va parler de CAF, de capacité d'autofinancement. Le solde par les subventions et par les recettes FCTVA et la taxe locale d'équipement. Cette situation particulièrement saine a permis à la commune de limiter son recours à l'emprunt. Il n'y en a pas eu en 2022. Et vous voyez, il y avait tout le détail. C'est écrit un peu petit, mais vous l'avez vu avant. Sur l'année 2022, qu'est-ce que la commune a réalisé ? Eh bien, il y a eu les extensions des réseaux, il y a eu la réhabilitation du Jardin du Bosquet, l'aménagement de l'îlot Prévert, la zone est Mauguio schéma hydraulique, le schéma directeur de Mauguio Carnon qui est un gros projet, l'avenue Jean Moulin sur Mauguio, le nouveau poste de police à l'entrée de Mauguio, le boulevard Estienne d'Orves, le groupe scolaire Camus-Prévert avec une protection solaire, des chemins, voiries, beaucoup, pavage des rues de cœur de ville, la mise en sécurité des toitures, bâtiments communaux, dispositifs anti-chute, important, agrandissement du cimetière du Bousquet, l'extension de la mairie, tout ce qui était voirie, les chemins, éclairage public... Voilà tout ce qui a été prévu et fait sur 2022. Un petit point sur la dette. Je vous ai dit qu'il n'y avait pas eu de nouvelles dettes en 2022. Quel est notre niveau de dette aujourd'hui ? Dette et désendettement, 2022 : 8 761 819 euros. La capacité de désendettement est signe de la qualité de situation financière d'une commune, c'est-à-dire combien il me faut d'années d'épargne pour pouvoir rembourser ma dette. Elle est excellente. Nous sommes à 2,28 années, un peu moins de trois années. C'est très bien. Ce qu'il faut voir, c'est que ça nous donne surtout la possibilité de réaliser tout ce qui reste à faire sur le PPI et d'enchaîner sur les gros travaux. C'est surtout ça. Ce n'est pas une fin en soi d'être endetté à moins de trois ans d'épargne. C'est surtout la capacité à faire de nouveaux emprunts et à réaliser les projets. Je crois que je vous ai tout dit sur le CFU de la commune sur 2022. Ce qu'il faut vraiment retenir, c'est que malgré la crise sanitaire, malgré toutes les charges que nous avons dû subir — augmentation des prix, augmentation de l'électricité, augmentation de l'indice au niveau des salaires —, nous avons réussi à maintenir une situation financière saine, mais surtout nous pouvons continuer nos projets, entretenir nos bâtiments, notre voirie et garder la suite des projets, de pouvoir les réaliser. Il y a eu une période où je vous ai dit que j'étais une adjointe aux finances heureuse ; aujourd'hui, je vous dirais soulagée d'avoir passé cette période compliquée. Je pense que nous avons fait une belle réalisation sur 2022, si je peux me permettre.

Monsieur Yvon BOURREL : Avec une prudence par rapport à la conjoncture et des recettes comme les droits de mutation qui vont nécessairement baisser. Il y a toujours une relativité dans les satisfactions que l'on peut afficher. Tant mieux que, cette année, ce soit le cas pour 2022. Caroline, merci. Y a-t-il des questions ?
Monsieur PARMENTIER ?

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame FAVIER, pour cette présentation. En introduction, j'aimerais revenir quand même sur cette nouvelle maquette, ce CFU. Quand on dit transparence et simplification, en fait, ça veut dire perte d'information puisque dans cette nouvelle

maquette, il y a beaucoup de choses qui ont disparu. Notamment la liste des subventions qui ont été données par la ville, la dette, l'état de la dette en détail, etc. Je ne reviendrai pas sur la liste des choses qui ont disparu, mais c'est dommage qu'à chaque fois qu'on cherche à simplifier, en réalité on perd de l'information et donc du contrôle pour les élus d'opposition. Et ça, c'est dommage. Mais ce n'est pas de votre fait.

Madame Caroline FAVIER : Est-ce que je peux juste vous répondre sur cette question ?

Monsieur Gilles PARMENTIER : Oui.

Madame Caroline FAVIER : Vous avez raison, ce n'est pas de mon fait. Vous imaginez bien que si j'avais créé le CFU... Sur ce point, le CFU est en cours d'expérimentation. La commune est en cours d'expérimentation. Mais plus que ça, l'administration est en cours d'administration dessus, c'est-à-dire que la trésorerie, la DGFIP nous demande de faire remonter tout ce qui pourrait ne pas convenir. Et vous avez tout à fait raison sur les documents, c'est-à-dire que contrairement à ce qui se passait avant où tout remontait automatiquement, il faut que nous allions chercher des documents qui sont dispersés maintenant dans les sources d'information.

Monsieur Gilles PARMENTIER : C'est simple, si vous permettez, avant on avait 600 pages, maintenant on en a 100. Donc c'est bien qu'il y a une perte d'information quelque part, parce qu'on ne peut pas condenser 600 pages de comptes administratifs en 100 pages, sans cacher.

Madame Caroline FAVIER : L'info y est, mais il faut qu'on aille la chercher, et c'est complexe. Par contre, tout ça remonte à chaque fois. J'espère que ce sera...

Monsieur Gilles PARMENTIER : J'en viens au point de Mauguio Carnon, du compte administratif 2022. La remarque que je ferai, très rapidement, en un mot, c'est quand même l'insincérité pour moi, parce qu'on ne peut pas venir ici et s'autoféliciter alors que pour le budget d'investissement, pour les dépenses d'équipement, on n'est qu'à 61 % de réalisation dans l'année, et ce n'est pas une année Covid. Donc, il n'y a pas l'excuse du Covid. Seulement 61 % de réalisation, c'est-à-dire cinq millions d'euros qui n'ont pas été dépensés pour la commune. Vous pouvez dire que c'est de la prudence suivant la conjoncture. Moi, je ne le crois pas, parce qu'il y a plein d'autres collectivités qui n'ont pas fait ce choix et qui n'ont pas de problèmes de recettes. D'ailleurs, vous avez parlé des droits de mutation qui risquent de baisser, mais les bases augmentant tellement à cause de l'inflation, vous allez vous retrouver avec encore plus d'argent avec les impôts locaux. Cette prudence-là, en réalité, je n'y crois pas. Je pense que c'est de l'insincérité puisqu'à chaque fois qu'on fait le bilan du compte de l'année précédente, votre budget investissement est beaucoup plus bas que ce que vous avez annoncé au départ. À chaque fois. Et c'est bien dommage, parce qu'au final, qui en pâtit ? Ce sont les habitants de Mauguio Carnon. En parlant de Carnon, encore une fois, vous mettez 900 000 euros dans le Jardin du Bosquet. 900 000 euros dans ce jardin. Alors qu'à la base, ça ne devait coûter que 300 000 euros. Fois trois. Vous ne nous avez pas expliqué pourquoi vous avez mis 600 000 euros supplémentaires pour ce Jardin du Bosquet, en sacrifiant des équipements importants pour la jeunesse à Carnon, comme le skateparc ou autre. À mon avis, c'est ça aussi votre bilan, par exemple, en matière de jeunesse, de politique sportive et de choix budgétaires, de choix d'équipements pour la ville.

Madame Caroline FAVIER : Le Jardin du Bosquet n'a rien coûté à notre politique de la jeunesse. Je vous rassure.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Excusez-moi, mais la dernière fois... Attendez, la dernière fois, quand j'avais posé la question à monsieur le maire de pourquoi le skateparc dans le PPI avait disparu, Monsieur le Maire m'avait répondu, je vous cite de mémoire, que c'est parce que les budgets avaient été consommés notamment, il n'y avait qu'une opération qui avait explosé en termes de prix qui était le Jardin du Bosquet. De mémoire. Après, on peut retrouver les vidéos.

Madame Caroline FAVIER : Le Jardin du Bosquet a évolué.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est un choix différent.

Monsieur Gilles PARMENTIER : C'est un choix budgétaire en tout cas.

Monsieur Yvon BOURREL : Non, c'est un choix politique. C'est-à-dire qu'on est parti sur une idée qui pourrait être effectivement skate. À terminaison, nous, ce qu'on veut, c'est un espace beaucoup plus large, beaucoup mieux investi dans la pinède, un endroit que nous devons aménager et que nous ne pouvons pas sécuriser comme nous le souhaiterions. C'est la raison pour laquelle on n'a pas voulu y envoyer des jeunes. Mais ça ne se fait jamais au détriment de la politique jeunesse.

Monsieur Gilles PARMENTIER : C'est ce que m'avait répondu à l'époque... Je maintiens. Et Monsieur DEYDIER, d'ailleurs, est d'accord avec moi là-dessus. Là-dessus, j'ai la mémoire. Je reviens sur l'insincérité, parce que c'est un peu récurrent, c'est-à-dire que vous faites des choix importants pour la commune, on parle du plan de stationnement par exemple à Mauguio, du plan de circulation, personne n'est au courant au sein même de votre majorité, puis on l'apprend que vous le rendez public cinq jours avant le conseil municipal. Pareil pour le stationnement payant à Carnon. Et au final, qu'est-ce qui se passe ? Il se passe que la Commune a mauvaise presse. Il se passe que les seuls articles de presse qu'on a, même au niveau national, c'est du bad buzz, en mauvais français. Et cela a un impact. J'ai été samedi à Carnon, sur le port, Monsieur CHAZOT y était aussi, il n'y avait personne. Il n'y avait personne un samedi midi. Il faisait beau. C'est normalement une saison où les Montpelliérains sortent et vont au restaurant. Il n'y avait personne sur le port à Carnon. Ça, c'est problématique.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous choisissez mal vos moments. J'aurais aimé vous voir au festival Levez l'encre ! samedi matin. Il y avait une animation culturelle de qualité avec des ateliers qui étaient pleins. Monsieur BELEN ne dirait pas le contraire.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Pour une station balnéaire, pour les commerces, ce qui compte, c'est qu'ils aient des clients. Et là, il n'y en avait pas. Il y en avait beaucoup moins qu'avant. Donc c'est bien que la décision qui a été prise de mettre le stationnement payant sans concertation...

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER, je vous arrête parce que vous êtes en train de dériver sur un point qui n'est pas celui de la présentation.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je ne dérive pas parce que tout cela, ça fait après des recettes pour la Commune. Quand les commerces fonctionnent, cela fait des recettes.

Monsieur Yvon BOURREL : Comment ça ? Pas du tout.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Quand il y en a attractivité du territoire...

Monsieur Yvon BOURREL : Les droits de terrasse ne sont pas indexés, c'est le chiffre d'affaires des commerces, Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Oui, mais si les commerces ferment, il y en a encore moins. Ça, ce n'est pas impossible. Et s'il y a un roulement important au niveau des commerces, parce qu'il y a une perte du chiffre d'affaires et que les commerces ferment, il y a un impact. Pour conclure, au bout d'un moment, vous avez après des organismes qui font le même constat. En étant sur Carnon et en discutant un peu, j'ai appris que la CCI, justement, faisait ce constat que le manque de sincérité dans vos choix qui font que des décisions importantes comme la mise en place de stationnement payant en Carnon ont des impacts sur l'attractivité de la station, donc sur la fréquentation et enfin sur la santé du commerce et les recettes de la Commune. Tout cela est un peu regrettable. Je pense qu'il faut changer de braquet, il faut ne pas hésiter à investir, ne pas hésiter à avoir foi dans l'avenir. Je pense qu'à Carnon et à Mauguio, il y a de bonnes choses à faire, mais j'ai peur qu'il faille attendre 2026. Je vous remercie.

Madame Caroline FAVIER : Je vais vous répondre sur l'insincérité du budget. C'est quelque chose que je ne peux pas vous laisser dire puisque le budget est sincère. Vous confondez la notion d'insincérité avec les inscriptions et la réalisation. Je ne peux pas vous dire le contraire. On n'a pas un taux de réalisation de notre

investissement glorieux. Je ne peux pas vous dire le contraire, Monsieur PARMENTIER. C'est une constatation. On a un problème sur la réalisation parce qu'il y a eu des manques d'effectifs. Je vous l'ai dit dans la présentation du CFU, comme toutes les collectivités, comme beaucoup de commerces aujourd'hui, comme beaucoup de services, il y a des difficultés pour recruter et pour que les gens travaillent, il y a un réel problème sur ce sujet. C'est ce sujet-là sur lequel il faut que nous travaillions. Mais l'inscription au budget, notre PPI est ambitieux parce que nous y croyons. Et à aucun moment, ce n'est une non-volonté, vous parliez de ne pas avoir foi en l'avenir ou de ne pas y croire, mais nos recettes sont là. Je viens de vous le montrer. On a encore eu une évolution des recettes malgré les difficultés que nous avons subies en 2022. Donc cette volonté-là est présente de la part de toute l'équipe. Nous avons les moyens et nous voulons, nous les avons inscrits parce que notre PPI et notre budget est sincère, parce que nous y croyons. Seulement, on a des choses qui n'ont pas pu être réalisées par manque de personnel, et c'est des réalisations qui vont glisser sur les années prochaines, mais les montants restent bien inscrits.

Monsieur Gilles PARMENTIER : L'année 2022, c'était déjà une année où on était censé rattraper les retards du Covid, et on ne les rattrape même pas.

Madame Caroline FAVIER : Je peux vous dire qu'on s'y apprête, et tous les services, et la volonté politique est bien là. Mais quel intérêt nous aurions à avoir tout mis en œuvre pour dégager ces budgets, pour les mettre en place et derrière ne pas réaliser ? Mais ce serait politiquement suicidaire. On n'a aucune crainte.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je me pose bien cette question. Je ne comprends pas.

Madame Caroline FAVIER : Croyez bien.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je ne comprends pas.

Madame Caroline FAVIER : Tout est mis en œuvre pour, et le budget est plein de sincérité de volonté.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Vu que je ne comprends pas, la conjoncture économique avait repris, il n'y a plus le Covid, on est censé rattraper les retards pris par le Covid, donc on est censé avoir une année quand même où on investit beaucoup plus. Et on se retrouve en investissant moins qu'en 2019, et avec seulement 61 % de réalisations. Et comme c'est récurrent chaque année, je me dis que peut-être que ce qui est affiché en début d'année n'est pas ce qui est prévu de réaliser à la fin.

Madame Caroline FAVIER : Je vous rassure.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Vous ne me convainquez pas.

Monsieur Yvon BOURREL : Sans entrer dans le détail, l'adjointe du directeur général des services qui est partie à la retraite n'a pas été encore remplacée. Le recrutement fait que la personne va rentrer dans les prochaines semaines, 1^{er} septembre. Ça fait qu'on a passé depuis le début de l'année, avec les droits à congé, la personne n'a pas pu être recrutée faute de candidats. On a un technicien bâtiment qui est quelqu'un de très capable, qui est en congé de longue durée avec un congé de maladie, ce qui fait qu'on a deux techniciens de bâtiment qui vont s'occuper de tout, avec les mises en conformité, (l'Ad'AP) et ainsi de suite. Ça veut dire que les projets qui sont inscrits sont provisoirement suspendus. On a une démarche au niveau de la protection en eau, des missions que nous devons mener, dont nous retardons la mise en œuvre pour le mois de septembre. Et la Chambre des comptes, dont vous aurez connaissance lors du prochain conseil municipal, pointe le sous-effectif. C'est-à-dire le manque de réalisation est imputable au manque d'effectif qui, au départ, était dimensionné correctement, qui nous permettait d'avoir pendant le Covid, c'est vrai qu'on a moins travaillé, mais on a eu des taux de réalisation qui sont arrivés à 70 % et même à 80 %. C'est vrai qu'on a un les yeux un peu plus gros que le ventre et aujourd'hui nous sommes desservis par cette crise en matière de capacité. Nous préférons attendre ou parfois externaliser ce qu'on aurait pu bien faire, mais quand il faut le faire, on le fait, pour aller chercher des prestataires qui nous aident à consommer le budget. Je pense et j'espère que cette période est conjoncturelle, même si de manière récurrente, on peut regretter de ne pas exécuter

complètement la prévision budgétaire. Mais dire qu'on manque d'ambition quand on met un PPI entre six et sept millions sur une mandature pour une Commune de notre taille, peut-être pour vous, je ne sais pas comment vous vivez, en tout cas, nous, on ne vit pas au-dessus de nos moyens et en fin de mandat, tout de même, la bonne santé qui est de huit, on va passer quand même à sept et quelques. Gouverner, c'est prévoir. Nous savons que le financement de Mauguio Carnon 2030 et de certaines réalisations comme le gymnase à la Font de Mauguio et ainsi de suite sont des équipements structurants que nous devons amortir sur des années et qui nous amèneront à emprunter, même si c'est en partie financé par l'opération de la Font de Mauguio. On va s'en tenir là pour cet échange. Monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT : Je pense qu'il y a deux choses. Il y a un problème de méthode, et là, je rejoins ce qui a été dit, un problème de méthode, d'échange et de travail commun. Ça, c'est la première des choses et c'est évident. Il y a aussi un problème sur la gestion des ressources humaines, parce que le problème que nous regrettons tous est un problème qui est connu, qui date sur l'engagement pour la faiblesse de cette équipe. D'ailleurs, je me souviens que je l'avais déjà signalé même à mon arrivée à vos côtés. Donc ça, je crois que c'est quelque chose qui est récurrent, et que cette gestion des RH à Mauguio, les départs qui se font dans certaines conditions parfois doivent aussi nous interpeller. Les difficultés de remplacements doivent nous interpeller, les absences pour maladie doivent nous interpeller. Et je ne connais pas le taux d'absentéisme que nous avons dans notre Commune. C'est un taux qui est toujours difficile ici ou là, mais je crois qu'il serait quand même important que soient prises en compte, peut-être de manière un peu différente, certaines missions support que ce qu'elles sont prises en compte. Puis l'autre, on y reviendra. Je respecte les points de l'ordre du jour, et je répondrai aux autres points que vous avez cités quand ils seront mis sur la table.

Monsieur Yvon BOURREL : Je dis simplement que le plan de formation n'a jamais été autant suivi. Les préconisations en matière de postures et gestes n'ont jamais autant été suivies et que le taux d'absentéisme est bien en deçà, il est à 8 %, des moyennes départementales et de villes de même strate. Je peux vous dire qu'il y a un suivi particulièrement sérieux qui a opéré. Quand ce sera le moment d'en parler, nous en parlerons sur le bilan des ressources humaines où la prise en compte... Aujourd'hui, on est dans le bien-être au travail. Et on a des agents que l'on aide, que l'on suit régulièrement et que l'on s'attache à conserver et à attirer dans notre structure.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Merci. Je partage ce qui vient d'être dit sur la méthode et je vais en profiter, pour faire gagner du temps, ma remarque portera sur les délibérations 2 et 3. Rien de nouveau en ce qui concerne la position sur ce vote du budget qui représente et qui sanctionne la politique de la Commune. Pour ma part, je ne dispose pas à ce stade des éléments pour remettre en cause la sincérité du budget. Donc ce n'est pas sur ce plan-là où je discuterai, mais comme les fois dernières, ce sera sur le plan politique par rapport aux projets qui sont les vôtres. C'est pour cette raison que le vote sera défavorable.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur COISNE

Monsieur Bertrand COISNE : Merci beaucoup. Sur les consommations du budget, je crois qu'effectivement, c'est la première remarque qu'on avait faite lorsque nouveaux arrivants, on avait regardé, je pense que madame FAVIER s'en souvient. Donc, je n'y reviens pas. Je voudrais simplement faire une remarque. Je note quand même que la Commune devra créer de nouvelles tarifications du service aux usagers, optimiser le domaine public et son patrimoine et faire des investissements productifs. Donc c'est un peu lapidaire comme phrase, et j'ai noté l'optimisme de la présentation, mais j'ai quand même lu cette phrase qui est peut-être un peu inquiétante dans la mesure où je ne vois vraiment pas ce qu'on peut faire pour augmenter les tarifications des services, l'allocation des usages, les bâtiments, etc. Ça rejoint peut-être les histoires de parking de Carnon où on a du mal à penser que les deux millions attendus de cette opération présentée par ce bureau d'étude, qu'on puisse les avoir. C'est un vélo, vous savez, il garde l'équilibre avec une certaine vitesse, mais quand vous freinez un peu trop, le vélo, il se casse la figure. Et la tarification du stationnement, à mon avis, est de nature, et je rejoins mes collègues là-dessus, à casser toute la dynamique économique de Carnon, d'où un optimisme sur les recettes attendues du stationnement. Après, il y a les investissements productifs de revenus, je ne sais pas. Ça, vous en avez un peu sous le pied, peut-être à ce sujet ? C'est une

question. Je vais dans l'enfilade, comme ça vous pouvez répondre en une seule fois. Page 103, d'abord, je voudrais dire que ce CFU, c'est très bien. Moi, ça me convient très bien parce qu'on a à la fois du financier et des chiffres. Ce n'est pas rébarbatif comme le compte administratif avec les centaines de pages qu'on a. Par contre, il y a beaucoup de qualité. Et quand vous dites que vous avez recherché auprès de tous les services des renseignements pour voir à quoi correspondait la qualité de ce à quoi les fonds publics ont été attribués, je trouve ça très bien. Et je remercie tous les services qui ont contribué à ce document, sur l'aspect qualitatif et la justification des sommes soit reçues ou soit dépensées. Je note la page 103. On a donné deux permis de construire pour des programmes similaires, des résidences seniors. Il y en a deux. J'ai pris connaissance de ça à la dernière réunion de développement du territoire. Je suis un peu choqué. Je suppose que ces résidences seniors, ça doit être un petit peu du haut de gamme vu la signature des promoteurs. On a quand même presque 200 logements d'un coup sur l'hypercentre de Mauguio alors même qu'on essaie de rajeunir la Commune. On a eu ce débat déjà à propos de la Font de Mauguio. Ça m'inquiète un petit peu. Si on voulait être un peu cynique, on va presque avec ces programmes rebaptiser la circulade des Anglais. Mais sans aller jusque-là, je suggère quand même, sur des programmes comme ça, quand vous mettez des personnes ou des seniors dont je peux faire partie aussi, bien entendu, mais faire cohabiter des jeunes avec des moins jeunes, vous avez les moins jeunes qui apportent la sagesse et les jeunes qui apportent l'énergie, et c'est très fécond de faire cohabiter ça. Donc, ne faire que du logement senior sur un programme de 90 deux fois, si c'est encore possible de suggérer au promoteur d'envisager un programme ou des programmes intergénérationnels.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur COISNE, je ne vous ai pas interrompu. Ça n'a aucun lien avec la présentation de Madame FAVIER.

Monsieur Bertrand COISNE : Si, c'est la page 107 du CFU.

Monsieur Yvon BOURREL : Dites ce que vous avez à dire et je ne vous répondrai pas.

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, c'est ce qui s'est passé en 2022, vous avez donné un permis de construire. On peut s'interroger puisque la commission d'urbanisme ne s'est pas réunie. Donc on découvre ça dans le document CFU et j'en apprécie toute la pertinence de ce document. Après, Page 103, ne vous inquiétez pas, je vais être rapide. Avec le M&A Promotion, il y a un permis de construire aussi. Vous donnez un permis. Sur 27 logements, on a huit logements locatifs sociaux. Par contre, il y a un autre programme où il n'y a pas de logements locatifs sociaux, pour le même nombre. C'est dommage, on perd environ huit logements sociaux dans un programme comme ça. Et j'avais autre chose. J'ai remarqué que vous vendez en plein centre des délaissés qui étaient dévolus à la voirie, mais qui vont repasser à des privés. Vous revendez ça à 300 euros du mètre carré. Ce n'est pas une très bonne référence, même si ce n'est pas une bonne recette pour la Commune puisque de toute façon il y a peu de mètres carrés. C'était un délaissé. Mais 300 euros, ça fait une contre référence. Quand vous aurez à acheter des terrains aménagés, cette fois, la première référence sera 300 euros. Mais comme ce sera sur des terrains qui ne seront pas des délaissés, vous aurez des références à 300, et pourquoi pas de 400 euros du mètre carré. Donc c'est un peu maladroite. C'est la page 105, vous vérifierez. J'arrête là mes observations et les questions. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous allons passer au vote. Ceux qui désiraient s'exprimer se sont exprimés. On vous demande de prendre acte de la présentation faite du compte financier, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et de voter les résultats définitifs tels qu'ils ont été résumés dans le tableau ci-dessous et d'adopter le compte financier unique 2022 de la commune dans son intégralité. Qui est contre ? Vous avez des pouvoirs ? Trois. Qui s'abstient ? Excusez-moi, je passe à la présidence à Madame CRAMPAGNE, la première adjointe. Je ne peux pas diriger le vote et je ne prends pas part au vote. Je dois sortir ? Je sors.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Je reprends. Il est proposé aux membres du conseil municipal de donner acte de la présentation faite du compte financier unique 2022, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, de voter les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux ci-dessous et d'adopter le compte financier unique 2022 de la commune dans son intégralité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. On a trois contre et cinq abstentions.

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part aux votes.

La délibération est adoptée à 22 voix pour, 3 contre G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT et 5 abstentions (S. GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – F.DENAT).

3. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, il s'agit de l'affectation définitive du résultat pour le budget principal de la commune. Le compte financier unique 2022 adopté lors de cette séance du 26 juin 2023 présente les résultats identiques, soit un excédent d'exploitation d'un montant de 7 628 157,66 euros, un excédent d'investissement d'un montant de 1 881 453,82 euros, qui est le report de 2021, les dépenses engagées non mandatées dans la section d'investissement d'un montant de 2 828 000 euros et des subventions notifiées non encaissées dans la section d'investissement d'un montant de 496 040 euros. Il vous est proposé de constater le besoin de financement pour la section d'investissement de 4 323 635,91 euros qui seront financés par l'excédent de fonctionnements, les 7 millions, et il nous restera les 3,3 millions. Et de décider d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : section d'investissement 4 323 635,91 euros comme excédent de fonctionnements en capacité et excédent de fonctionnements reporté 3 304 521,75 euros.

Madame Marianne PELLETIER : J'ai des questions techniques comme parfois. Je n'ai pas compris les chiffres utilisés. Excédent d'exploitation, sept millions et quelques, je le trouve dans les résultats définitifs, dans le fonctionnement. Par contre, pour l'investissement, je vois, si je prends la même ligne, un déficit de quatre millions et quelques alors que l'excédent se trouve dans le résultat reporté. Je ne comprends pas pourquoi. J'ai regardé pour le budget du port pour comprendre. Vous savez qu'à chaque fois, j'ai envie de comprendre techniquement. Je vous pose souvent des questions. Et pour le port, par contre, vous avez pris au même niveau, les résultats.

Madame Caroline FAVIER : Exactement. J'ai fait la même remarque en travaillant les sujets. Les éléments qui sont reportés et qui sont notés nous sont donnés. Pour la commune, vous avez raison, 1,8 million, c'est bien le report de l'année. C'est pour ça que quand je l'ai dit oralement, je l'ai précisé, report 2021, parce que pour moi, ça me semblait plus logique de le préciser. Vous avez les 1,8 million qui sont le report 2021, qui doit être notifié dans la délibération. Par contre, vous avez raison, une fois que vous avez mis ce report, cette recette excédentaire de 2021, que vous enlevez les opérations de l'exercice en débit et celles en crédit, les recettes, vous avez un résultat d'exercice pour 2022 de (1 000 991). Ensuite, entre le reste réalisé, vous enlevez les 496 000 de subventions qui doivent arriver, vous avez les totaux cumulés, et ça nous fait bien un besoin de financement dont je parle sur la deuxième partie de la délibération, c'est bien un besoin de financement dont on a besoin pour l'investissement de 4 323 000. Et pour le port, c'est différent.

Madame Marianne PELLETIER : Pour le fonctionnement, ce n'est pas pareil ?

Madame Caroline FAVIER : Oui.

Madame Marianne PELLETIER : Parce que c'est le CFU ? Pour le port, par contre, on prend bien les mêmes données.

Madame Caroline FAVIER : Vous avez raison. Je me suis fait la même remarque.
(Inaudible)

Madame Caroline FAVIER : Il y a tout, quand même. Vous faites de la mauvaise foi.

Monsieur Yvon BOURREL : Puisque vous êtes d'accord, ne faites pas de commentaires sur les gens qui sont d'accord.

Madame Marianne PELLETIER : Je voulais comprendre.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce n'est pas à vous que cela s'adresse.

Madame Marianne PELLETIER : J'ai toujours besoin de triturer les chiffres.

Monsieur Yvon BOURREL : Il y en a qui les découvrent au fur et à mesure. Merci d'avoir posé la question. On passe au vote, si vous le voulez bien. Constaté le besoin de financement et affecter le résultat d'exploitation comme il est indiqué. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Point numéro 4, Caroline.

La délibération est adoptée à 29 voix pour, 0 contre et 2 abstentions. G.DEYDIER – PM.CHAZOT

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA REGIE DU PORT DE CARNON :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Nous passons au port. Jusqu'en 2024, on a toujours l'ancien fonctionnement, compte de gestion et compte administratif qu'il faudra rapprocher. On va d'abord voter l'approbation, si vous êtes d'accord, du compte de gestion 2022 de la Régie du port de Carnon qui est fait par la trésorerie. Ce n'est pas nous. Le compte de gestion, c'est le document comptable qui retrace l'ensemble des écritures passées par le receveur de la collectivité tout au long de l'année civile. Il est le double du compte administratif tenu par l'ordonnateur dans sa partie exécution budgétaire. Et bonne nouvelle, les écritures comptables retracées dans le compte de gestion tenue par le receveur sont conformes aux écritures comptables passées dans le compte administratif tenu par le donateur. Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part. Il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je voulais avoir une petite précision. Ma remarque concerne les délibérations 3, 4 et 5 relatives au port. Je suppose que ce doit être une coquille, concernant le fait que ce soit 2023.

Madame Caroline FAVIER : Oui, je viens de le dire, 2022.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Mis à part cette coquille, ça m'a fait poser un questionnement sur les impacts budgétaires. Le projet de parking de station balnéaire de Carnon et son impact sur le budget du port et/ou du budget général de la commune. Certaines parcelles affectées à titre gratuit au domaine repassent au profit de la commune dans le cadre du parking. Or, si certaines parties de ce territoire devaient faire l'objet, dans les 20 ans, d'un déclassement du domaine public portuaire, ce produit devrait être reversé au budget général de l'État. Ma question est donc très simple : avez-vous budgété, oui ou non, ce qui devra être reversé à la Direction générale des finances publiques concernant l'exploitation du parking ?

Monsieur David BANK : Le principe, c'est l'affectation des recettes par rapport au domaine public. Aujourd'hui, le domaine public du port est affecté aux usages portuaires. Le domaine public communal est affecté aux usages communaux. Ce que dit la DGFIP, c'est que si vous affectez du domaine public portuaire à des usages communaux, ce qui génère des recettes, vous devez les reverser à l'État. Et ça n'est pas le cas. Il y aura peut-être des mouvements dans l'autre sens, du domaine public communal vers le domaine public portuaire. C'est la raison pour laquelle vous n'avez pas de sommes qui sont budgétées sur le budget de la commune.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Pour 2022. Ce sera aussi le cas pour 2023 ?

Monsieur David BANK : Je ne peux pas le prédire.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Donc on en reparlera en 2023.

Monsieur David BANK : Absolument.

Homme : (Vous militez pour qu'on fasse un chèque à l'État ?)

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je voudrais juste que les contribuables caronnais et melgoriens n'aient pas à verser quelque chose qu'on n'aurait pas anticipé.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons au vote, si vous le voulez bien. Il me faut sortir de nouveau ?

Madame Caroline FAVIER : Non, c'était juste le compte de gestion.

Monsieur Yvon BOURREL : On approuve le compte de gestion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Merci.

La délibération est adoptée à 25 voix pour, 0 contre et 6 abstentions. S. GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – G.DEYDIER – PM.CHAZOT

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : On passe au compte administratif puisque ça porte encore ce nom pour le port. Nous revenons en 2022. Pour le port, l'exercice 2022 a été marqué par d'importants projets, que ce soit en fonctionnement ou en investissements. Les charges d'exploitation sont impactées par le démarrage des travaux d'entretien du dragage. Replacez-vous sur 2022, c'est la dépense principale. La deuxième phase débutera à l'automne 2023. Cette opération, d'un montant total de 3 805 000 euros en étant hors taxe au niveau du port, est financée par des subventions qui ont été obtenues dans le cadre de l'appel à projets de mutation des ports de la baie d'Aigues-Mortes et par des fonds propres. Pour rappel, depuis 2014, le port de Carnon constitue des provisions afin de financer cette opération et de ne pas pénaliser les budgets 2022-2023. Les recettes d'exploitation restent constantes, car il n'a pas été appliqué d'augmentation des redevances des contrats d'accostage afin de compenser la revalorisation tarifaire qui avait été faite en 2021 sur du linéaire. Quelles sont les ressources pour le port ? Des prestations de services proposés aux plaisanciers, des redevances des droits de terrasses et amodiation de terre-plein et des subventions versées pour le dragage. Au niveau des dépenses, les dépenses d'investissement ont également augmenté avec les travaux de la capitainerie qui se sont achevés en mars 2023, l'agencement et le mobilier de la capitainerie, la réfection des quais de la capitainerie et l'acquisition d'un nouvel engin de levage permettant de proposer de nouvelles prestations sur la zone technique est. Afin de pouvoir réaliser les investissements 2022 pour le port, il a été fait un prêt d'un montant d'un million d'euros. Nous avons le tableau global, comme nous l'avons fait pour la commune. Je vais rentrer un peu plus dans le détail. Au niveau des recettes de fonctionnement, les principales recettes de fonctionnement sont les contrats annuels et droits d'escale, la vente de carburant — même si, en 2022, elle n'a pas eu lieu à cause des travaux —, prestation de services et manutention. En 2022, les redevances annuelles des plaisanciers n'ont pas évolué afin de compenser la revalorisation tarifaire de 2021. Néanmoins, les autres prestations de service ont évolué de 3 %, conformément à l'inflation connue. Cet équilibre de flux permet de constater une légère baisse de 2,6 % due à la fermeture de la station d'avitaillement. C'est ce que je vous disais puisqu'il n'y a plus eu de distribution de carburant sur 2022. La subvention d'exploitation versée par la région à hauteur de 200 151 euros vient compléter les recettes, ce qui explique l'augmentation. Ils ont été ajoutés à la reprise de provisions. Au niveau des dépenses de

fonctionnement, il y a les charges à caractère général. Enregistrement d'une augmentation de 41,7 % due à l'opération de travaux d'entretien du dragage qui a débuté en septembre 2022. Les dépenses directes liées au dragage au 31 décembre 2022, la première phase du dragage s'est élevée à 1 752 695 euros hors taxe. La phase de déshydratation est en cours. L'enlèvement des sédiments par le clapage en mer est programmé pour l'automne 2023, donc nous ne connaissons pas le montant. Dépenses indirectes liées au dragage, c'est l'achat de matériel de renouvellement. Les dotations aux provisions et dépréciations, vous comprendrez cette augmentation de 106 % puisque nous avons fait, depuis 2015, des provisions pour financer le dragage. Il a été convenu de maintenir la constitution de la provision à hauteur de 836 000 euros en 2022, portant ainsi le montant de la provision totale sur 2022 de 850 424 euros au 31 décembre, après reprise 1 552 543 euros pour le financement de la première phase en 2022. Les chiffres de 2022 pour le port tournent essentiellement au niveau du dragage et capitainerie. Au niveau des dépenses de personnel pour le port, en 2022, les charges de personnel ont augmenté à la suite de revalorisation du point d'indice, de la convention collective des ports de plaisance, une augmentation de 3,4 %. L'inflation ayant un impact direct sur les charges patronales, l'ensemble du chapitre a évolué. Au niveau des dotations et subventions, pour rappel, l'État et la Région avaient indiqué que le projet de mutualisation de dragage serait subventionné à hauteur de 50 %. La première tranche du dragage ayant débuté le 3 octobre 2022, le montant du premier acompte versé n'était que de 200 000 euros puisque ça a commencé fin d'année. Au niveau des dotations et subventions, le port a un projet unique en Europe, la certification européenne Ports Propres. Depuis 2011, le signe d'excellence environnementale en matière de gestion environnementale des ports de plaisance, elle traduit une volonté forte de la part du port de Carnon de prendre des engagements concrets pour lutter en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines. Cette démarche se déroule en cinq étapes avant l'obtention de la certification et a permis d'obtenir 30 % pour l'année 2022 de subventions pour un engagement financier de 17 500 euros. En 2021, le port de Carnon a perçu 1 575 euros de subventions de la part de la DREAL. En 2022, 3 675 euros ont été versés pour permettre la continuité du projet, et ça va continuer, bien sûr. Au niveau des recettes d'investissement, je vous le redis, 2022, 29 632,17 euros ont été versés par la région pour les études ainsi que 107 479,50 euros par l'État pour les travaux de la capitainerie, puis un emprunt d'un million a été souscrit. Au niveau des dépenses d'investissement, les deux travaux principaux : réfection des quais, montant financé en 2022, 443 333 euros, et reconstruction de la capitainerie 1 541 089 euros, hors taxe toujours. Ce sont les deux dépenses d'investissement. Au niveau de l'endettement du port, la dette 2022, au 31 décembre, était de 2 791 000 euros. En conclusion, sur le port, sur les chiffres globaux, la présentation que vous aviez eue sur le premier tableau, il y a une exception cette année, depuis le temps que je vous parle des épargnes, les épargnes brutes et nettes sont négatives exceptionnellement sur l'année 2022 pour le port. C'est tout simplement ce qui a été fait pour le dragage. C'est maîtrisé, et dès 2023, les épargnes seront positives. J'en ai fini avec le compte administratif puisque c'est encore le nom du port.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2022, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, de voter les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux présentés, d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe du port de Carnon dans son intégralité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je compte deux contre et six abstentions. Je vous remercie.

Le maire sort et ne prend pas part aux votes

La délibération est adoptée à 22 voix pour, 2 contre (PM.CHAZOT – F.DENAT) et 6 abstentions (S. GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – G.DEYDIER – G.PARMENTIER)

6. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU PORT DE CARNON :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point 6, il s'agit, comme nous l'avons fait pour la commune, de l'affectation définitive du résultat pour le port. Il convient de statuer sur l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2022.

Nous avons un excédent d'exploitation de 997 573,70 euros hors taxe, un déficit d'investissement de 596 810,41 euros hors taxe, des dépenses engagées non mandatées pour un montant de 460 168,51 euros et des recettes engagées non mandatées d'un montant de 156 000 euros hors taxe. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'adopter l'affectation des résultats du compte administratif avec, pour la section d'investissement, un déficit d'investissement reporté de 596 810,41 euros hors taxe, une affectation de l'excédent de fonctionnements 2022 de 900 978,92 euros et une section de fonctionnement avec un excédent de fonctionnements reporté de 96 594,78 euros hors taxe.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons au vote s'il n'y a pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Merci. Notre voisin de droite, cher Lucien, pourrais-tu nous parler de l'OMT, s'il te plaît ?

La délibération est adoptée à 26 voix pour, 0 contre et 3 abstentions (G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT)

7. APPROBATION DES COMPTES DE L'OMT :

Rapporteur : Monsieur Lucien BELEN

Monsieur Lucien BELEN : Avec plaisir, Monsieur le Maire. Compte tenu de l'application de l'article L133-8 du Code du tourisme, le conseil municipal doit approuver les comptes de l'office municipal de tourisme qui (inaudible) par son comité de direction qui a eu lieu le 30 mars 2023. Il s'agit du compte administratif comme du budget primitif 2023. (Inaudible). Un des axes forts est l'élaboration d'une offre touristique reconfigurée et innovante autour d'une identité propre et affirmée. Le projet touristique général 2030 vise ainsi à renouveler, à diversifier et à innover, pour proposer une offre touristique adaptée et exemplaire en s'appuyant, pour une part, sur ce qu'on appelle un slow tourisme, c'est-à-dire un tourisme doux, écologique, RSE, autour d'un patrimoine naturel que nous connaissons bien dans l'étang de l'Or, et du patrimoine culturel, en lien avec l'arrière-pays, et très prochainement, j'espère aussi, autour du canal qui longe Carnon. Également sur un tourisme sportif et de découverte autour du vent et du nautisme dans la mouvance des nouvelles pratiques. Enfin, une déclinaison d'une offre culturelle et festive. Afin de mettre en œuvre ce projet de ville quatre saisons vers lequel s'oriente désormais l'Office municipal du tourisme, l'Office capitalise sur de nombreux partenaires pour des projets coconstruits, notamment avec de nombreux services de la ville, pour mettre en valeur les atouts de la commune, que ce soit dans le domaine du sport, du port, de la vie associative ou de celui de la culture, par la découverte de notre patrimoine local ou d'événements comme l'organisation des marchés d'été à Carnon, facteur important aussi de l'attractivité du territoire. Ainsi, le compte administratif 2022, vous avez tout cela en annexe dans tous les détails, cette nouvelle politique orientée vers un tourisme à quatre saisons se traduit dans le compte administratif 2022 de l'office de tourisme par une augmentation des moyens nécessaires à la réalisation de cette nouvelle stratégie d'animation. Les dépenses de fonctionnement progressent entre 2021 et 2022 pour atteindre, en 2022, un budget quasiment voisin d'un million. Les moyens humains sont diversifiés et complémentaires. C'est ainsi que le personnel d'accueil en séjour, nous avons diversifié les compétences en développement touristique, en communication, etc. Ils sont en partie mutualisés avec les services de la ville, dont le savoir-faire dans les différents domaines culturels et sportifs permet de mettre en œuvre des animations de très grande qualité. On en a eu encore l'expérience ce week-end avec le festival Levez l'encre ! Cette nouvelle stratégie est financée par une augmentation du produit de la taxe de séjour résultant d'une fréquentation touristique plus importante et des droits de mutation qui progressent aussi de 44 % pour s'établir à 872 000 euros. Le budget de l'Office bénéficie d'un excédent confortable d'un montant de 345 000 en 2021, d'un déficit de 125 185 en 2022, ce qui représente tout de même un excédent de 216 615 euros, qui permet de réaliser un ambitieux programme sans subvention de la commune. Quant au budget primitif 2023, les dépenses prévues au budget primitif 2023 s'établissent à 1 117 000 euros. Vous voyez la progression. Le budget primitif 2023 progresse par rapport aux dépenses constatées en 2022. Ce montant confirme les axes stratégiques déployés en 2022 et intègre le financement de nouvelles actions, comme la destination Mauguio Carnon qui consiste à développer des projets contribuant à l'économie, le marché, la brocante, les nouveaux projets (d'éductour) que nous comptons mettre en place, de pérenniser des événements marqueurs du territoire comme Levez l'encre !, le NEPTUNALIA, Carnon Wingfoil Event, Mes P'tites Vacances, etc., valoriser le tourisme accessible et inclusif par

la promotion d'une destination touristique pour tous, habitants du territoire comme des visiteurs extérieurs, en poursuivant la démarche Tourisme & Handicap, Destination pour tous. L'équipe travaille la transversalité avec les délégations inclusion et accessibilité. Le label Tourisme & Handicap doit être renouvelé en mai. Il a été renouvelé en mai 2018 et doit faire l'objet d'un audit en novembre 2023. Cette année, nous avons le renouvellement de la démarche qualité, qui concerne surtout l'accueil en séjour, qu'il soit intra ou extra-muros. Les recettes principales progressent également et permettent d'équilibrer le budget sans difficulté majeure. En conclusion, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver des comptes de l'Office municipal de tourisme de Mauguio Carnon votés par son comité directeur le 30 mars 2023. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Je salue le travail de Monsieur BELEN et de l'ensemble de l'office du tourisme. Je trouve qu'il y a une vraie qualité et une vraie progression dans la politique touristique de la commune et de l'Office du tourisme. Je trouve qu'il y a une vraie amélioration en qualité et en pertinence, je le salue. C'est quand même dommage que les décisions malencontreuses de la municipalité, notamment sur le stationnement payant à Carnon, vont à l'encontre du travail que vous faites et que l'office du tourisme fait. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Question pratique. Il y a plusieurs mois, on avait vu qu'il y avait eu une reversion au budget général de la commune sur un certain nombre de prestations réalisées par les agents au bénéfice de l'Office municipal de tourisme. Est-ce que ça a été le cas ? Il ne me semble pas l'avoir vu, mais c'est peut-être une erreur.

Monsieur Lucien BELEN : C'est inscrit dans le budget de fonctionnement sur deux lignes qui sont les apports de services de la ville, les techniciens de la ville qui sont effectivement en direction de l'office de tourisme.

Monsieur Yvon BOURREL : Et qui sont facturés à l'office.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : On reste toujours sur le même volume, c'est-à-dire à hauteur de 100 000, 150 000 euros, de tête ?

Monsieur Lucien BELEN : C'est plus que ça. Si vous voulez les détails, je peux vous les donner, si je les retrouve.

Monsieur Yvon BOURREL : Pendant que le présentateur cherche ses documents, j'apporte un éclairage relatif aux supports de communication où un travail spécifique est produit par l'office, collaboratif avec les services de la ville pour une unité et une cohérence dans le message politique et de territoire (inaudible). Par exemple, dans les créations, parfois ça peut passer par une création confiée à une agence, parfois ça passe par une création qui est réalisée par nos services communaux, c'est-à-dire qu'on pratique la mutualisation. Ce travail qui est d'autant plus facile qu'il est fait par les mêmes personnes pour l'entité communale et pour l'entité OMT, qui se fond dans une entité communale tout de même. Il y a une facturation relativement fréquente de ces choses-là. Monsieur BELEN.

Monsieur Lucien BELEN : Les charges, c'est le chapitre 012 que vous retrouverez sur le document en annexe. Les charges de personnel ont (inaudible) par la collectivité qui le porte à environ 185 000 euros. Ce sont des éléments qui sont refacturables par la collectivité en relation avec les services techniques.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : L'Office du tourisme se revoit facturer sur les opérations réalisées par la mutualisation.

Monsieur Lucien BELEN : Si les services de la ville ne le faisaient pas, on ferait appel au privé pour exercer ces services.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous rassure tout de suite, ce n'est absolument pas la mutualisation qui est remise en cause. Je l'avais dit d'ailleurs l'an dernier en parlant de parent pauvre de l'office municipal de tourisme. C'est juste une question de logique et de cohérence. Encore une fois, je ne remets en cause ni la mutualisation ni ce qui est fait. Par exemple, si on prend les associations, on voit que dans les lignes comptables, on comptabilise ce qui est mis à disposition, les prêts, etc. Ce que je trouve regrettable et qui pourrait être un choix politique de la commune pour donner justement plus de moyens à l'office du tourisme, c'est de faire le même choix de comptabilité, mais pas forcément de refacturation.

Monsieur Yvon BOURREL : On n'est pas dans le même statut. Les associations, on ne pratique pas d'ingérence. Ils votent leur budget. Tandis que là, il y a un flux financier avec la commune. On emploie le même mot, il y a une cohérence dans la manière dont les actions de l'OT sont portées par l'OT, mais pour le compte de la commune tout de même, même si c'est un EPIC, un établissement public industriel et commercial.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Dont acte.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Monsieur COISNE.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci. Malheureusement, je vais réitérer la demande que j'avais formulée l'an dernier. C'est dommage pour l'Office municipal du tourisme, on a quand même un gros budget, mais on n'a pas de rapport d'activités avec les effets des actions. On apprécie, mais comme ce n'était pas marqué. On a bien écouté, mais je pense que le rapport d'activités est quand même un peu plus exhaustif, notamment dans les retombées pour pouvoir mesurer les retombées des actions entreprises par l'Office de tourisme avec les moyens qu'il y a. Encore une fois, je regrette très sincèrement qu'on ne puisse pas avoir accès à ce rapport d'activités puisque je pense que les membres du conseil d'administration y ont accès. En effet, ce n'est pas normal que les membres du conseil municipal n'aient pas accès à ce document.

Monsieur Lucien BELEN : Si vous voulez avoir le détail, effectivement, le compte-rendu est fait à chaque comité de direction.

Monsieur Bertrand COISNE : On n'est pas au comité de direction.

Monsieur Lucien BELEN : Au comité de direction de l'office, bien entendu, mais il est fait annuellement, ce compte-rendu, exhaustif, justificatif.

Monsieur Yvon BOURREL : Il n'est pas composé que d'élus. Il y a plus de personnes qui ne sont pas élus que d'élus.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est très bien.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est représentatif. Il y a des agents immobiliers, il y a des commerçants, il y a des associations... C'est très largement représenté, des associations. Elles sont largement représentées, les associations.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est parfait, c'est très bien, mais nous ? Vous allez nous demander un peu plus tard de voter pour augmenter la taxe de séjour. C'est normal d'avoir tous les tenants et les aboutissants de ce qu'on va décider au niveau de la taxe de séjour, en particulier si on augmente la taxe de séjour, ça va augmenter le budget, donc ça va pouvoir augmenter les moyens. Si on augmente les moyens, c'est pour quelque chose, c'est avec un objectif. Merci de cet exposé, mais je pense qu'il est un peu succinct par rapport à ce que le conseil a pu avoir entre les mains avant de délibérer sur cette résolution. Encore une fois, c'est une requête, une demande appuyée. Je pense que je peux parler au nom de tous les membres du conseil municipal.

Monsieur Yvon BOURREL : Il n'y a pas de souci là-dessus. On est transparent. Effectivement, on le diffusera à tout le monde. D'autant que, comme l'a souligné Monsieur PARMENTIER, j'entends avec plaisir votre

satisfaction par rapport aux agissements de l'office de tourisme qui est là pour aider justement le tissu économique et commercial, qui a refondu son site internet, qui essaie de travailler avec la digitalisation et le numérique et qui essaie de répondre à cet accompagnement de découverte d'un territoire très riche, y compris celui qui n'est pas le nôtre, de nos voisins lunellois ou montpelliérains.

Madame Marianne PELLETIER : Juste, je me permets. J'ai dit à monsieur Lucien BELEN, avant que le conseil démarre, que ce week-end, Lever l'encre, j'ai trouvé que c'était vraiment quelque chose de particulièrement réussi, de qualité, très bien organisé par l'office de tourisme et la médiathèque. J'avais l'habitude avant de travailler avec cette médiathèque avec des auteurs connus et réputés de qualité qui étaient là. Alors je n'y étais pas le midi. Je ne sais pas s'il y avait du monde ou pas à Carnon, mais j'y étais de trois à quatre l'après-midi. Puis je suis allée au petit spectacle hier soir, il y avait quand même peu de monde. Je sais que vous avez fait de la communication, qu'il y a eu des flyers distribués. Je n'ai pas tellement de solutions à proposer. Pour moi, le mieux, mais on ne peut pas décider à la place des enseignants, c'est quand un travail est mené en amont avec les classes que les enfants ont pu rencontrer — comme on faisait un peu pour rencontrer un auteur — ont pu rencontrer des auteurs et en parler à leurs parents. Et puis, du coup, ils viennent. Parce que c'était quand même un peu décevant de voir le... Il faisait très chaud le samedi après-midi, mais voilà. Je suis restée à parler avec eux une heure. Ça tombait bien parce qu'il y avait plusieurs personnes que je connaissais et c'était bien. Mais ce n'est pas moi qu'ils attendaient, cet après-midi-là. Je sais qu'il va y avoir une nouvelle directrice à Carnon. Peut-être qu'elle sera motivée. Mais à mon avis, il faut vraiment essayer de solliciter pour travailler avec les classes. Mais on ne peut pas forcer les enseignants s'ils n'en ont pas envie, je le sais.

Monsieur Yvon BOURREL : Madame Marianne PELLETIER, effectivement, il y a des partenariats avec les auteurs, avec les écoles communales, carnonaises ou melgoriennes. Avec un travail, un suivi parfois. Là, j'allais dire, c'était un salon, c'était une forme d'éclosion. Il y avait quand même une richesse très importante. Il était difficile... L'enseignant, c'est une activité que je connais un petit peu. Quand on le sollicite, si on est dans le projet pédagogique, il y a des choses qui se mettent aisément en place. Parfois, c'est un peu plus compliqué. Là, vu le nombre d'intervenants, il y en avait six ou sept. Et tous de qualité. Le matin, j'avais vu le conteur. Ce sont vraiment des gens extraordinaires qui suscitent l'intérêt qu'on soit jeune ou pas jeune. C'est un pari que l'on mène. C'est la deuxième année. Il faut que, petit à petit, ça fasse son chemin. Et comme vous l'avez souligné, il y a beaucoup de talents chez nos collaborateurs, à la médiathèque et à l'office. Philippe Montsarrat arrive à mobiliser, il n'est pas seul, avec tout le monde, des intervenants de qualité. Il faut encore plus les faire reconnaître. C'est la fin de l'année, certes. Je pense que l'information s'est faite en direction des écoles tout de même.

Madame Marianne PELLETIER : Oui. De toute façon, c'est un encouragement à poursuivre et à développer.

Monsieur Lucien BELEN : Merci, Madame Marianne PELLETIER. Monsieur Bertrand COISNE, vous avez sur l'écran... Le bilan est disponible sur le site, mais vous pouvez l'avoir aussi personnellement si vous voulez. Madame la directrice se fera un plaisir de vous l'envoyer. Il suffit de cliquer. Oui, tout à fait. Il est approuvé par le comité directeur de l'office du tourisme.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous propose d'approuver les comptes de l'OMT qui ont été votés par son comité de direction le 30 mars dernier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre, cinq. Cinq abstentions. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 26 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (S. GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – PM.CHAZOT)

8. FIXATION DES TARIFS ET MODALITES PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Monsieur Yvon BOURREL : Fixation des tarifs et modalités de la taxe de séjour.

Madame Caroline FAVIER : La taxe de séjour. Donc la taxe de séjour est perçue depuis 78 suite au classement de Carnon en station balnéaire. Taxe de séjour, vous connaissez le principe. C'est pour les non-résidents, bien évidemment. Et elle est perçue par personne et par nuitée de séjour selon la catégorie des établissements. Vous avez dans le document 2023-2024, pour voir la comparaison. Donc les palaces + 0,3, ensuite + 0,20 pour les cinq étoiles et tout ce qui est hôtel quatre étoiles jusqu'à deux étoiles, c'est + 0,10. Tout ce qui est hôtel une étoile, sans étoile et les campings, nous avons conservé le même taux. Sachant qu'en 2022, taxe de séjour, ça représentait 473 000 euros.

Monsieur Yvon BOURREL : Je souligne la qualité du recouvrement qui n'était pas l'apanage de l'office ni de la commune jusqu'alors. Puisque l'élargissement de l'assiette par les contributeurs qui, par le passé, se soustrayaient à ce versement permet d'asseoir des recettes un peu plus importantes et d'éviter d'avoir des recours parfois à des augmentations. On est dans quelque chose qui vit bien et qui socialement est juste. Je vous propose donc d'adopter la présente délibération avec tarification affichée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 30 voix pour, 0 contre et 1 abstention G.PARMENTIER

9. FIXATION DES MONTANTS 2024 DE LA TAXE LOCALE POUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Monsieur Yvon BOURREL : On parle maintenant de la fixation des montants 2024 de la taxe locale pour la publicité extérieure.

Madame Caroline FAVIER : C'est ça. Dite la TLPE. Même chose, vous aviez des tableaux avec les différents types de publicité et surtout surfaces, bien sûr, avec montant 2023, montant 2024, pour vous montrer la différence. On est sur du déclaratif. Tout ce qui évolue ensuite, l'entreprise doit nous signifier les modifications qu'il y a lieu d'avoir.

Monsieur Yvon BOURREL : Pas de questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Unanimité. Le point 10.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU GYMNASE ALICE MILLIAT AU SEIN DE LA ZAC DE LA FONT DE MAUGUIO SUITE A LA PROCEDURE DE CONCOURS :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Il s'agit de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du gymnase Alice Milliat, au sein de la ZAC de la Font de Mauguio, suite à la procédure de concours. L'aménagement de la ZAC de la Font de Mauguio nécessite un redimensionnement des équipements publics et notamment la création d'un gymnase. Par délibération, au 30 juin 2022, le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à lancer un concours restreint d'architecture, sur la base du programme de construction du gymnase, pour un

montant estimatif de travaux de 3 000 850 euros hors taxes. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé le 21 juillet 2022. Afin de retenir le lauréat, la procédure du concours s'est déroulée en deux étapes. Il y a eu la sélection de quatre candidats et la désignation du projet lauréat. La date limite de réception des candidatures a été fixée au 16 septembre 2022 et nous avons reçu 47 plis. Il y a eu un jury qui a fait une analyse le 10 novembre 2022. Il a émis un avis motivé sur la sélection de quatre candidats. Monsieur le maire, arrêté le 29 novembre 2022, a suivi l'avis du jury et il a retenu les quatre candidats suivants. Donc il y avait A+Architecture de Montpellier, BPA Architecture de Montpellier, Archipel de Grenoble et Teissier Portal Architecture de Montpellier. Les quatre équipes candidates admises à concourir ont été invitées, le 19 décembre 2022, à remettre leur projet. Les membres du second jury, réunis en date du 5 avril 2023, ont examiné les projets présentés par les participants au concours de manière anonyme. Ils ont émis un avis sur chacun des projets et ils ont procédé à leur classement. Ils se sont également prononcés sur le versement de la prime. Ils ont décidé d'attribuer à chacun des quatre candidats la prime de 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC. Monsieur le maire, arrêté du 24 avril 2023, a suivi l'avis du jury et il a retenu le classement suivant : le lauréat est BPA Architecture en premier classement. Donc, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché au groupement représenté par la société BPA Architecture pour un montant total de 520 672 euros hors taxes, pour la maîtrise d'œuvre. Ce montant est composé comme suit : le forfait de rémunération, la mission de base, pour un montant de 521 588,12 euros TTC et la mission forfaitaire OPC plus mission complémentaire d'un montant de 103 219,20 euros TTC.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Caroline. Monsieur Pierre-Martin CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : On se retrouve sur le fond, car c'est un projet structurant dont les besoins criants par les associations. Donc là-dessus, c'est indéniable. Mais on ne se retrouve pas sur la forme. Et ça rejoint d'autres propos qu'on avait eus. C'est vraiment dommage ce manque de lisibilité. Je ne remets pas en cause le jury et sa composition. Ce que je regrette, c'est que nous n'ayons pas pu y participer, ni même en tant qu'observateur. Et je trouve ça vraiment dommage. Y a-t-il un secret des dieux pour 3,8 millions, si tant est qu'il y ait un secret, si tant est qu'il y ait un ou des dieux ?

Monsieur Yvon BOURREL : Si vous voulez qu'on annule la procédure, Monsieur Pierre-Martin CHAZOT, on est dans un cadre extrêmement formel. Ce cadre extrêmement formel, c'est le Code des marchés publics. Il dispose de la présence de certaines personnes dont la composition a été votée en conseil municipal. Monsieur COISNE, pour le compte des membres qui ne font pas partie de la majorité, était présent ce jour-là. On ne peut pas déroger. La même remarque peut être faite par les membres du groupe majoritaire qui n'ont pas été invités ce jour-là à participer à la commission. Vous regrettez quelque chose qui ne relève pas du conseil municipal. Vous dites : "On est d'accord sur le fond." Déjà, c'est joli. Sur la forme, les lois sont ainsi faites. Vous auriez été invité, vous auriez été le bienvenu. Je vous rappelle que le fonctionnement de notre assemblée, même s'il est perfectible, ouvre largement la porte de manière volontariste et consentie à des participations des membres qui ne font pas partie de la majorité. Ils pourraient ne pas être là dès lors qu'ils ne bénéficieraient pas de ce gentleman's agreement, de dire pourquoi vous ne seriez pas là ? Ça se fait ici, ça se fait même à l'agglo. Ou il faut être désigné dans l'équipe soit dirigeante soit dans l'équipe qui n'est pas dirigeante. Voilà, c'est tout. Quand je dis dirigeante, à la tête des affaires. Monsieur Frantz DENAT. Et puis Monsieur Bertrand COISNE. Comme vous voulez.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est juste pour corriger une petite erreur de calcul. Quand on regarde le taux, ce n'est pas 12,12, sauf erreur, 12,1277. Si on fait le calcul, c'est 11,28 normalement. Donc c'est un peu en dessous.

Monsieur Yvon BOURREL : On vérifie, Monsieur Bertrand COISNE.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est le pourcentage d'honoraires.

Monsieur Yvon BOURREL : Je ne peux pas croire que vous mentiez et je ne peux pas croire qu'on se soit trompés.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est le rapport entre 434 656,77 sur l'estimation qui fait 3 854 000. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Peut-être, oui. C'est hors taxes ou TTC. Je ne pense pas qu'on se soit trompés à ce point.

Monsieur Bertrand COISNE : Le rapport. C'est du hors taxes ou TTC, mais toujours... Là, c'est du hors taxes. Si on fait le rapport sur le TTC, ce sera pareil.

Monsieur Yvon BOURREL : On relève votre préoccupation et nous la vérifions. Pour confirmation ou pas. Merci de votre intérêt. Merci pour votre participation. On avait passé une bonne matinée. Frantz, Monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT : Oui, je reviens sur ce qui a été dit parce que je ne peux pas dire que les portes ne soient pas ouvertes, Monsieur le Maire, elles le sont. Je ne peux pas dire que la parole ne soit pas libre. Vous êtes bien placé pour savoir que je l'ai reprise. Par contre, ce qui est sûr, c'est qu'elle ne sert à rien. Alors ce n'est pas grave, j'ai compris. J'ai mis un certain temps à comprendre que ce qui n'était pas dans le cadre précis ne servait à rien. On continue un peu à parler, non pas pour ne rien dire, mais pour tenter de dire des choses. Mais certains, ici même, m'avaient prévenu en me disant : "Tu te fourvoies en y allant et ça ne changera pas. C'est compliqué." Moi, je suis venu dans l'espoir, dans la prétention peut-être, de faire bouger les choses, d'améliorer, d'être utile, de rendre service à ma collectivité. Moi, je m'aperçois que le gymnase en question, on l'a appris... Pour ma part, je l'ai appris dans le Midi Libre. La certitude du financement de ce gymnase, il semble qu'elle soit assurée dans le cadre de la Font de Mauguio...

Monsieur Yvon BOURREL : De manière contractuelle et obligatoire.

Monsieur Frantz DENAT : Oui.

Monsieur Yvon BOURREL : Puisque c'est une école comme chacun sait.

Monsieur Frantz DENAT : Oui, l'école, j'y croyais. Le gymnase, j'y crois moins.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous aussi.

Monsieur Frantz DENAT : On ira aux résultats. On verra bien le résultat de la Font de Mauguio et puis voilà. Mais c'est surtout sur ce rapport que je voulais dire, j'y ai cru, je n'y crois plus. J'ai compris encore une fois que la parole, ma foi, ça ne servait pas et qu'il n'y a rien qui changera. Mais ça n'empêche pas qu'on puisse tenter? Encore une fois, parce que les commissions, on y est et c'est bien, mais c'est a posteriori. Je suis un grand garçon. J'ai appris la vie aussi. Mais c'est triste parce que, c'est ma vision, je pense qu'on pourrait, en se mettant un peu plus autour de la table, de manière un peu plus... Plutôt que d'apprendre des choses, on parlait d'une nomination tout à l'heure sur laquelle je ne reviens pas. Ce sont des détails comme ça que je ne comprends pas, que je n'arrive pas à comprendre. Je fais avec. Mais laissez-moi ici, devant tout le monde dire que je le regrette. Après je vis et ça ne m'empêche pas de dormir.

Monsieur Yvon BOURREL : Je fais une proposition, Frantz. Dans la tribune libre, j'aurais aimé lire ces paroles. Je fais un vœu, moi aussi. Merci. Dans la tribune libre du magazine municipal, j'aurais aimé lire ces propos. Merci.

Monsieur Frantz DENAT : Ce n'est pas faute, ce n'est pas faute de les avoir déjà écrits. Donc ce coup-là, ils sont dits en plus. Il vous suffit de lire les tribunes antérieures.

Madame Marianne PELLETIER : Vous me permettez d'intervenir à la suite ?

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous en prie.

Madame Marianne PELLETIER : Voilà tout à l'heure, au point numéro deux, je voulais dire quelque chose, et puis j'ai fait... Eh bien là j'en profite parce qu'effectivement, moi, j'ai aussi cette déception. Alors moi je suis sur une liste d'opposition. Je sais que toi, tu te revendiques minoritaire et pas d'opposition. J'ai lu le message. Mais une fois la campagne finie — c'est quand je suis un peu déçue, j'ai ma voix qui se casse — j'espérais qu'avec de nombreux adjoints avec qui je pouvais travailler en commission, on pourrait avancer ensemble en confiance. Or vous savez ma position sur le stationnement payant à Carnon, j'ai même eu besoin de vous écrire à tous. Je n'ai pas voulu le faire dans la presse, tout ça. J'ai voulu vous faire part de mes réflexions à ce sujet. Je n'attends pas de réponse là-dessus. Mais, quand j'ai lu sur le point numéro deux, pour le fonctionnement : "la dynamique des recettes issues du domaine devra se confirmer en 2023 pour repousser l'effet ciseau" qui est craint parce qu'on

a les recettes qui ont progressé de 1,88 et les dépenses de 2,07 "par la mise en place d'une politique de stationnement payant sur la station de Carnon." J'ai dit : "Eh bien, voilà ! Là, je l'ai la réponse." Ce n'est pas parce qu'il y a une étude qui a été faite sur la période d'été qui dit qu'il y a des problèmes de 10 à 18, que tout d'un coup vous proposez de faire payer toute l'année de 8 à 20. Je ne reviens pas sur le fond du stationnement. Mais quand j'ai découvert ce projet, c'était un mercredi après-midi, je l'ai déjà dit plusieurs fois, j'étais en commission finances et j'ai posé la question, tellement j'étais stupéfaite par cette décision : "Donc, il y a un besoin de recettes pour la commune ?" Et il m'a été dit par Caroline FAVIER et par Madame (inaudible) : "Non, ce n'est pas pour ça." Je me dis, pour moi, là, je trouve une explication. Il y a besoin d'argent et on fait payer les Carnonais, pour moi, de façon injuste à l'année, parce qu'on a besoin d'argent. On me l'aurait dit dès le début que ce n'était pas que ça, mais que c'était aussi parce qu'on avait besoin d'argent, je n'aurais pas eu l'impression d'être prise un peu pour une idiote. Ça m'agace parce que c'est quand même de l'énergie pour travailler sur ce conseil, le peu d'influence qu'on peut avoir, mais c'est par respect pour les gens qui ont voté pour nous. J'ai failli arrêter au bout de trois ans, je vous le dis franchement, en me disant pour ce que ça sert. Je me suis décidée à poursuivre. Je compte tenir les six ans, mais en même temps, presque par moments, je dis, pourquoi je vais parler ? À quoi ça va servir ? Donc ça tombe bien que Frantz l'ait dit, comme ça je peux vous faire part de mes états d'âme à moi aussi. Merci de m'avoir écoutée.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Gilles PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci Monsieur le Maire. Il y a un point qui me gêne, c'est qu'on nous invite à voter quand même une délibération très importante pour la construction du futur gymnase et on ne sait pas à quoi il ressemble. C'est un peu dommage de ne pas avoir au moins un visuel de à quoi va ressembler le futur gymnase.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous êtes invité vendredi.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Oui, mais on vote maintenant, on ne vote pas vendredi.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous votez sur (inaudible) des gens, ça ne marche pas ça.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je trouve ça regrettable. Parce que là, on vote un peu à l'aveugle. OK, on vote un gymnase, mais un gymnase, ça veut dire 1 000 et une chose. C'est un équipement qui va durer longtemps, qui va marquer architecturalement la commune et un nouveau quartier. Donc c'est important. Et là, on a un défaut d'information, un avis critique.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Chacun s'est exprimé. Je dirais à Madame Marianne PELLETIER que le même procès d'intention nous a été fait quand on est passé à l'extinction de l'éclairage la nuit, en nous disant que c'était pour économiser de l'argent. On a pris cet engagement par rapport à des enjeux environnementaux. Il est vrai qu'il y a une incidence financière qui n'est pas négligeable. Oui, c'est vrai. Je ne le nie pas. Mais l'objet premier n'est pas là, puisque si l'objet premier était là, on aurait fait aussi la même chose à Mauguio où il y a trois fois plus de gens qu'à Carnon. Je maintiens à cela, pour autant, car la parole portée nous paraît être une parole objective parce qu'il y a un mot que l'on appelle le bon sens et le respect qui permettent parfois de trouver des terrains de discussion. Voilà ce que j'ai à dire. On passe au vote, s'il vous plaît, pour ce gymnase. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Pardon, six abstentions ? Deux contres et six abstentions. Alors, on reprend les abstentions, s'il vous plaît. Qui est contre ? Monsieur Pierre-Martin CHAZOT, monsieur Frantz DENAT. Et monsieur Gilles PARMENTIER, qu'est-ce qu'il fait, lui ? Il s'abstient ? Il s'abstient. D'accord. Abstentions ? Monsieur Gérard DEYDIER et monsieur Gilles PARMENTIER. D'accord. Très bien. Merci. Monsieur DALBARD, François.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 2 contre (PM.CHAZOT – F.DENAT) et 2 abstentions (G.DEYDIER – G.PARMENTIER)

11. CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL POUR LES AMENAGEMENTS DE PROTECTION ACOUSTIQUE-COMMUNE DE MAUGUIO - RD189 – PR9 + 060 AU PR10 + 180 :

Rapporteur : Monsieur François DALBARD

Monsieur François DALBARD : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Le sujet des deux prochaines délibérations et la réalisation des aménagements de protection acoustique sur la RD 189, plus communément appelée mur antibruit. C'était une promesse de campagne de monsieur le maire et de notre équipe et nous allons donc nous y attaquer. Pour commencer, nous devons signer une convention avec le Département, parce que ce mur va être réalisé sur le domaine départemental. Et puisqu'il nous appartient et que nous en avons l'entretien, nous devons avoir cette convention. Monsieur le maire vous propose donc d'approuver (l'emprise objet) de la superposition d'affectation consentie par le Département à la Commune, d'approuver la convention de superposition d'affectation sur le domaine public départemental pour les aménagements de protection acoustique RD 189, PR9 + 60 au PR10 + 280.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, François. Monsieur Pierre-Martin CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Le fameux mur antibruit, ô combien important pour les riverains de la RD 189, mais sujet également de consensus puisque, également, je l'avais proposé dans le programme de 2020. Mais je vous l'accorde, je ne peux pas me targuer d'avoir fait aboutir ce sujet, n'étant pas dans l'exécutif, je n'y suis donc effectivement pour rien. Par contre, j'ai cru comprendre qu'il y avait un petit flou artistique, à qui attribuer la paternité ou la maternité de cet aboutissement ?

Monsieur Yvon BOURREL : À l'engagement du travail collectif, Monsieur Pierre-Martin CHAZOT.

Monsieur Frantz DENAT : Juste un mot pour assumer. À un certain moment, on assume son départ, on assume ce qu'on a fait quand on y était. Je tiens à souligner la qualité du travail qui a été fait par les services techniques de la ville de Mauguio et les services intelligemment du Conseil départemental. Je tiens à dire que c'est l'intérêt qui a prévalu. C'est l'intérêt des habitants, c'est l'intérêt commun, qui ont été pris en compte la charge importante de cette route qui est loin de desservir Mauguio uniquement. Et je rends encore une fois, mais volontiers et autant que faire se peut, merci aux services de la Ville et merci aux services du Conseil départemental. Entre temps, j'ai rencontré le vice-président Philippe VIDAL, mais c'était bien avant et c'est des gens qui ont l'intérêt général vissé haut à la tête.

Madame Simone GRES-BLAZIN : Oui, on cherchait la paternité et la maternité. Mais moi, je vais dire quand même que c'est un bébé qui a été porté lors de la campagne de la Fabrique Citoyenne. J'espère que vous vous en souvenez, Monsieur François DALBARD, toi qui revendiques la paternité. Et la preuve, c'est que c'était quand même un sujet qui était important puisque la majorité, il a repris aujourd'hui, j'en suis particulièrement satisfaite.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Comme je le disais en début, sujet qui fait consensus.

Monsieur François DALBARD : Pour répondre à Monsieur Pierre-Martin CHAZOT, effectivement, les services du Département ont tout à fait travaillé avec les services de la commune pour faire aboutir et accoucher ce projet.

Monsieur Yvon BOURREL : Quand le petit est beau, comme disait (inaudible), on cherche le parrain et la marraine. Allez, Monsieur Gérard DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER : Bonsoir. Je voulais savoir s'il existait un plan de prévention du bruit dans l'environnement dans la commune ?

Monsieur Yvon BOURREL : Plan de prévention du bruit ? Il y a un plan d'exposition aux bruits qui est pratiqué à l'aéroport. Il y a une commission à laquelle siège monsieur Bernard GANIBENC.

Monsieur Gérard DEYDIER : Mais pas dans la commune. D'accord, OK.

Monsieur Yvon BOURREL : L'aéroport, il est où Monsieur Gérard DEYDIER ? À Marsillargues ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Pardon ?

Monsieur Yvon BOURREL : L'aéroport, il est où ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Mais les routes (inaudible).

Monsieur Yvon BOURREL : Mais il est sur la commune, il est à l'endroit où il y a le plus de bruit.

Monsieur Gérard DEYDIER : L'analyse du bruit ou l'étude du bruit pour moi ne doit pas s'arrêter simplement à la route de Mauguio.

Monsieur Yvon BOURREL : Mais les analyses ont été faites avec Voies ferrées de France. On a travaillé pour les ouvrages qui concernent la desserte qui tangente Mauguio. Quand on a refait la ligne Montpellier-Nîmes, il y a un gros travail qui a été fait avec les services de monsieur François-Xavier DE MALHERBE, où on a essayé d'obtenir des compensations phoniques. Monsieur Karim OUNOUGHFI peut en parler, et en même temps, avec la montée en puissance du fret sur la route départementale. On a travaillé là-dessus, Monsieur. On met une commission pour s'intéresser à un sujet. Le sujet a été traité, mais pendant des années. J'allais dire quand l'enquête a été faite, ça date de deux mandats en arrière, des années 2000, il y a même trois mandats. On a travaillé là-dessus, l'éloignement par rapport aux bruits, Monsieur Gérard DEYDIER. Là, je suis vraiment sérieux.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je suis sérieux aussi.

Monsieur Yvon BOURREL : Et la commission qui aujourd'hui existe est la seule qui soit dédiée à l'aéroport. Pour les autres, les ouvrages ayant été réalisés, il y a une attention citoyenne et même des élus. Et la preuve, c'est que l'attitude des différents intervenants montre que, enfin, il y a eu un ouf de soulagement. Dès lors que profitant des travaux que fera le Département pour sécuriser la route, la Commune pourra payer ce mur antibruit. Donc là-dessus, on a relevé le trouble et on y apporte une correction qui sera certes imparfaite, mais qui apportera un peu plus de bien-être aux gens.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je suis d'accord. OK. Simplement, le Département est propriétaire.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est le maître d'ouvrage.

Monsieur Gérard DEYDIER : Quand on touche la route, c'est le Département qui est maître.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui.

Monsieur Gérard DEYDIER : Là, on ne touche pas à la route, on touche les parties à côté. D'accord ? Donc ça aurait pu se faire à n'importe quel moment.

Monsieur Yvon BOURREL : Non. Que quoi aurait pu se faire ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Le mur antibruit aurait pu se faire à d'autres moments. Puisque le mur n'est pas dans la propriété.

Monsieur Yvon BOURREL : Non, non. Si on fait une convention d'affectation... Sinon, on l'aurait fait avant.

Monsieur Gérard DEYDIER : Mon souci n'est pas là. Pour moi, le souci, c'est de savoir si dans la commune, il y a eu une analyse avec un plan de prévention du bruit sur l'entière partie de la commune.

Monsieur Yvon BOURREL : Ça s'est fait sur le 189. François DALBARD, tu peux parler.

Monsieur François DALBARD : Un plan de prévention du bruit n'est nécessaire que lorsque nous avons un certain... Combien de véhicules ? Il faut qu'on ait 3 millions de véhicules par an qui circulent sur la commune pour que nous soyons obligés de le faire. Ce n'est pas le cas à Mauguio Carnon.

Monsieur Yvon BOURREL : Si ce n'est quand même que beaucoup d'études acoustiques ont été produites par les riverains et par les services communaux. Je vous propose de voter favorablement cette convention de superposition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le point suivant qui est la concrétisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX ROUTIERS SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°189 A MAUGUIO :

Rapporteur : Monsieur François DALBARD

Monsieur François DALBARD : Qui est la suite de ce travail. Il s'agit de la délégation de maîtrise d'ouvrage auprès des services du Département pour la réalisation de ce mur. Et donc il vous est proposé d'approuver le programme de travaux présenté en annexe un de la Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux routiers sur la route départementale 189 à Mauguio et d'approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux routiers sur la route départementale 189 à Mauguio et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention de tous documents relatifs à cette affaire et de prévoir d'inscrire les crédits correspondant au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux routiers sur la route départementale 189 à Mauguio.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, François DALBARD. Monsieur Bertrand COISNE.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est juste pour rappeler la question que j'avais posée à monsieur le directeur de service, à savoir quel est l'objectif d'affaiblissement acoustique de ces ouvrages ? Ce n'est pas qu'ils me paraissent... Ils ne sont pas très gros. J'aimerais bien que les résultats à atteindre soient avérés. Comme c'est le Département qui va faire les travaux, j'espère qu'il y a... Parce qu'en fait, on a quand même 12 000 véhicules par jour qui passent devant.

Monsieur François DALBARD : Les études montrent qu'avec un mur de cette taille-là, il y aura un affaiblissement de trois à dix décibels en fonction du niveau où on se trouve, R0, R+1 et la distance qu'on a par rapport au mur, entre trois et dix décibels.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce qui est significatif.

Monsieur Frantz DENAT : Si vous me permettez, le Département a fait d'autres travaux en silence sur cette commune aussi dans les mêmes périodes où on parlait avec eux, je pense, notamment sur certaines routes d'accès, la route de l'aéroport, par exemple, où ils ont refait parce que pour des raisons techniques, ils avaient changé leur granulats. On leur a dit que ça posait des questions parce qu'on avait eu des remontées des riverains. Ils ont déjà fait, sans faire de bruit, des revêtements complémentaires. Donc je pense qu'il faut vraiment faire confiance à l'ambiance de travail et au collectif qu'il y a avec eux autour de ces opérations et leur prise de

conscience. Et toutes les études ont été menées. François DALBARD vient d'en rappeler une partie des résultats, donc ça a été fait, refait.

Monsieur Yvon BOURREL : Je précise que le sujet est sur la table depuis 2012, ça fait à peine 11 ans. On passe au vote, si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. APPROBATION DE LA CESSION A TITRE ONEREUX DES ANCIENS LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE, PLACE MENDES FRANCE – PARCELLES CL 285 ET CL 532 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Nous suspendons les points, ils sont reportés, le 13 et le 14.

POINT retiré de l'ordre du jour

14. APPROBATION DE LA CESSION A TITRE ONEREUX DU LOGEMENT FONCTION DE L'ECOLE JOUISSE D'ARBAUD A CARNON – PARCELLES EN 152 ET EN 154 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

POINT retiré de l'ordre du jour

15. SERVICE D'ACCUEIL DES ANIMAUX ERRANTS : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Monsieur Yvon BOURREL : Madame Caroline FAVIER va nous parler du service d'accueil des animaux errants.

Madame Caroline FAVIER : Ça fait une petite variante dans ce que je vous présente d'habitude. Mais soyez rassurés, c'est parce que le sujet est rapporté au marché public. Je vois quand vous parlez de chiffres. La compétence d'accueil des animaux errants. En vue de l'exercer, Montpellier Méditerranée Métropole a réalisé le complexe animalier sur une surface de 1,82 hectare, cofinancé en 2009 par la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, la communauté de communes du nord du Bassin de Thau, ainsi que les communes de Palavas et de Mauguio. Cet accord a été traduit par une convention de financement d'une durée de 20 ans à compter de la date de réception. Donc ça s'arrête en 2029. Montpellier Méditerranée Métropole a sollicité la Commune de Mauguio en vue de constituer un nouveau groupement de commandes publiques pour la passation et l'exécution d'un marché relatif à l'exploitation du service de fourrière animale à compter du 2 janvier 2024, pour une durée de trois ans et pouvant être reconduit par périodes successives de deux ans, dans la limite de deux reconductions. Qui était jusque-là ? C'était la SPA. Pour un montant forfaitaire révisable de 500 000 euros hors taxes et ce marché arrive à terme le 31 décembre 2023. C'est pourquoi il convient de préparer son renouvellement. Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes publiques proposé par Montpellier Méditerranée Métropole et qui sera désigné comme coordinateur du groupement. À ce titre, elle est chargée de conduire la procédure d'appel public à la concurrence et sa commission d'appel d'offres est compétente pour l'attribution du marché. Donc les prestations de ce marché concernent notamment les animaux errants, leur récupération et leur conduite dans les locaux de la fourrière, leur accueil, la recherche du propriétaire et, si nécessaire, la pose d'un procédé d'identification, leur inspection sanitaire et vaccination si nécessaire, leur garde au sein des équipements de la fourrière pendant la durée légale. Les prestations, objet

du marché, seront rémunérées par un prix global et forfaitaire révisable. Le marché sera conclu pour une période initiale de trois ans à compter du 2 janvier 2024. Il pourra ensuite être reconduit par périodes successives de deux ans dans la limite de reconduction et le montant global annuel du marché est estimé dans une fourchette de 600 à 700 000 euros hors taxes. La rémunération du prestataire sera répartie entre les membres du groupement de commandes au prorata de la population pour chacun des membres du groupement. Suite à l'attribution du marché, Montpellier Méditerranée Métropole signera, notifiera et exécutera le marché à intervenir au nom de l'ensemble des membres du groupement, et ce sur la base de la convention du groupement de commandes.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous invite à voter cette convention. Monsieur Gérard DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER : Et ça va être où ?

Madame Caroline FAVIER : C'est déjà en place, c'est juste pour l'exploitation.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. ADHESION DE LA COMMUNE DE MAUGUIO AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) OKANTIS ET NOMINATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Toujours dans le cadre des marchés publics, l'adhésion de la commune de Mauguio au groupement d'intérêt public, le GIP OKANTIS, et nomination d'un représentant de l'Assemblée. Une complète dématérialisation des procédures de passation des marchés publics pour les marchés de plus de 25 000 euros est déjà lancée par la Commune. La Commune s'est dotée d'outils qui permettent aux services de la commande publique de déployer cette stratégie et a également souhaité aller plus loin en procédant à l'archivage. Forcément, si on met tout ça en dématérialisé, mais qu'après il faut tout imprimer pour archiver, ce n'est pas le but. Entre janvier 2021 et mars 2023, le service de la commande publique a procédé à l'archivage électronique de 77 dossiers. Le problème, c'est que cette société en charge de cette prestation ayant récemment mis fin à son activité, une solution de remplacement a été recherchée et l'adhésion au groupement d'intérêt public OKANTIS, en tant que tiers archiveur, vient répondre à ce besoin des services de la commune. OKANTIS est un groupement d'intérêt public spécialisé dans le numérique en santé depuis 35 ans, donc il a de l'expérience dans le domaine de la santé. Je pense qu'au niveau sécurité, c'est bien. OKANTIS mutualise auprès de ses adhérents un ensemble de services permettant de déployer, maintenir, former et interconnecter les logiciels et les systèmes d'information et d'établissement de soins. Ils sont évidemment agréés hébergeurs de données de santé, tiers archiveur numérique. Ce groupement œuvre dans un esprit de service public. Le coût de l'adhésion est de 250 euros la première année, puis le montant de l'adhésion est calculé sur la base de 1 % du montant des services facturés l'année précédente, avec un seuil minimum de 250 euros à partir de la deuxième année. Il vous est donc proposé d'adhérer au groupement d'intérêt public OKANTIS avec pour date d'effet la signature du devis et de désigner un représentant à l'Assemblée générale du groupement d'intérêt public.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Caroline FAVIER. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. JUSTICE DE PROXIMITE : RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ENTRE LE PARQUET ET LES MAIRES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 17, justice de proximité. Il s'agit du renforcement de la coopération entre le parquet et les maires, entre le parquet et le tribunal judiciaire de Montpellier. Dans le cadre des orientations du gouvernement qu'est venu porter le ministre Garde des Sceaux récemment, Éric Dupont-Moretti, à Mauguio, le parquet de Montpellier accentue la justice de proximité avec une justice qu'il veut au plus proche et des partenaires locaux. Ainsi, la création d'un poste de chargé de mission et relation partenaire du parquet de Montpellier sera, je l'espère, de nature à faciliter nos relations. On a des actions spécifiques dans le cadre du contrat local de sécurité ou dans le cadre du contrat intercommunal, le CISPD, dans lequel la Commune et certains élus autour de la table ont pris une part prépondérante au cours de ces dernières années, ils savent de quoi je parle. Il est question d'une plus forte collaboration entre l'institution judiciaire et la Commune. Il y a la mise en place de prérogatives propres au maire en matière de prévention de la délinquance, le rappel à l'ordre. Le rappel à l'ordre, c'est une injonction verbale adressée par le maire lors d'un entretien qui s'adresse à l'intéressé, lequel devant être mineur. La transaction est un dispositif qui consiste à une indemnisation financière ou à l'exécution, au profit de la commune, d'un travail non rémunéré. Et il y a le Conseil pour les droits et devoirs des familles. Il y a un arsenal, ce serait beaucoup dire, mais un dispositif de mesures qui, selon la gravité des faits et la nature des faits, peuvent être mises en avant par le tribunal et une coopération avec la Commune. Ça accentue ce travail de prévention qui est porté par le service communal du pôle jeunesse et solidarité et par la police municipale, dans une complémentarité qui a fait ses preuves depuis des années et que nous appelons à poursuivre de tous nos vœux. Si vous êtes d'accord, on approuve cette disposition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A MONSIEUR YVON BOURREL :

Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE

Monsieur Yvon BOURREL : Sophie CRAMPAGNE, le point suivant.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci, Monsieur le Maire. À la suite de la décision du Conseil municipal relative à la mise en œuvre du stationnement payant à Carnot, une menace de mort a été publiée sur un réseau social le 1^{er} avril 2023 à l'encontre de monsieur le maire. Un dépôt de plainte a été effectué. Monsieur le Maire sollicite le bénéfice de la protection fonctionnelle en application du Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement des articles L2123-34 et L2123-35. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'accorder, à monsieur le maire, la protection demandée et la réparation qui en résulte, tant pour la procédure de première instance d'appel et, le cas échéant, de cassation.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Sophie CRAMPAGNE.

Monsieur Frantz DENAT : Ce n'est pas de droit ? Il faut une délibération particulière ? Je suis surpris. Comme le Code le prévoit, je ne voyais pas qu'il fallait une délibération. De tête, c'était de droit, mais qu'importe. Cousu deux fois tient mieux. Ce n'est pas grave.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Gérard DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER : Effectivement, il faut une délibération pour valider cette partie. C'est le Conseil d'État qui a affirmé l'obligation des collectivités à accorder cette protection, mais par l'intermédiaire d'une nouvelle délibération.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous êtes de ressource, Monsieur Gérard DEYDIER, merci. Monsieur Bertrand COISNE.

Monsieur Bertrand COISNE : J'ai une question. Est-ce que vous savez si l'Association des maires de France s'est portée partie civile par rapport à ce qui s'est passé à Saint-Brévin ?

Monsieur Yvon BOURREL : On ne sait pas, mais Frédéric...

Monsieur Bertrand COISNE : Justement, je voudrais savoir parce que ça me paraît...

Monsieur Yvon BOURREL : Quand il a pris la parole l'autre jour, la nature de ses propos me laissait supposer que oui. Mais je ne peux pas vous répondre.

Monsieur Bertrand COISNE : Il ne savait pas. Sans doute que l'AMF du département, oui, mais au niveau national. Et le sens de ma question, c'est au niveau national. C'est à faire, le rapprochement qu'on pourrait faire.

Monsieur Yvon BOURREL : J'entends. On passe au vote si vous le voulez bien. Contre ? Abstention ? Je vous remercie pour cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. REQUALIFICATION DU PARC D'ACTIVITES DE FREJORGUES OUEST. PLAN GUIDE. MAJORATION DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR UNE PARTIE DE LA ZONE UE2 SECTEUR DE FREJORGUES OUEST – APPROBATION :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 19 est relatif à la requalification du parc d'activités de Fréjorgues Ouest. On va y parler d'un plan guide d'abord, d'une majoration de la part communale de la taxe d'aménagement sur une partie de la zone UE2 dans le secteur de Fréjorgues Ouest. Je n'apprends rien à personne si je vous dis que la zone de Fréjorgues Ouest, initialement Mas des Cavaliers, construite dans les années 80 en trois phases, s'étend sur 67 hectares et comprend 400 entreprises au moins et au moins 2 000 emplois. Position stratégique, certes, mais exposée à la dure loi du vieillissement, n'en déplaît à ses concepteurs. Aujourd'hui, il n'est que de regarder la modernité de ce qui se fait à la (Mauger) ou en face, de l'autre côté de la route, pour comprendre qu'on est dans deux mondes différents nécessairement, mais quand même dans une démarche qualitative que nous voulons apporter à Fréjorgues Ouest. Ainsi, on a commencé par faire un diagnostic, c'est la moindre des choses. Un diagnostic qui a mis en exergue l'absence d'outils réglementaires, une accessibilité et une desserte de transport en commun qu'il fallait optimiser, une déqualification progressive du bâti, un bâti qui ne répond plus aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui, et un affaiblissement des activités productives au profit d'activités de commerces et services aux particuliers, des services aux entreprises et aux salariés peu développés. La zone a été conçue comme un lieu de travail et pas comme un lieu de vie comme c'est le cas aujourd'hui. Sur cette base, avec le réaménagement et l'intercommunalité, on a mis en place une démarche pour corriger ces cinq axes. Ainsi, en mars 2022, un accord-cadre de maîtrise urbaine a été attribué à un groupement formé par Rougerie + Tangram, Tecta et Transmobilités, avec l'urbanisme coordonnateur ayant vocation à assurer une cohérence d'ensemble et à nous proposer des outils d'accompagnement pour relooker cette zone d'activités. Ainsi, ce qu'on appelle un plan guide a été établi, avec un cahier de recommandations architecturales, urbaines, paysagères, environnementales et applicables à tout projet public à intervenir sur le périmètre de requalification. L'idée, c'est de favoriser l'attractivité, de définir une stratégie programmatique innovante et mixte avec de nouveaux locaux d'activités, désimperméabiliser et végétaliser l'espace public, ce qui a été perdu de vue, et travailler sur l'ensemble des stratégies de mobilité. On a un potentiel dans cette zone très important. On y détaille successivement et géographiquement les lieux où on peut intervenir, notamment l'axe primaire de la rue Saint-Exupéry. On s'intéresse au fonctionnement hydraulique et à l'environnement paysager. Une fois

qu'on a fait le tour de ces bonnes intentions, on tire un trait sur un coût estimatif qui tangente les 6,5 millions d'euros, 6 452 000 euros hors taxes. Ce plan guide et ce programme de travaux sont de nature à être couverts par des recettes. Ces recettes sont alimentées par une taxe d'urbanisme de 4 %, qu'il va falloir, ce que je vais vous proposer, la monter à 8 % pour arriver à avoir un produit fiscal à la hauteur des 6 millions requis. Je précise que l'augmentation de cette taxe, qu'on appelle majoration de la part communale de la taxe d'aménagement, peut aller avec un curseur qui va jusqu'à 20. On est dans un caractère médian de ce qui peut être fait. Excusez-moi, j'ai dit 8 %. J'ai fait un lapsus linguae, on est à 10 %. Je vous prie de m'excuser. Ce plan guide a pour objectif également d'économiser l'espace. On peut dégager, dans le temps, avec des systèmes de préemption, de démolition, de remodelage, d'aménagements plus futés, plus fonctionnels et plus conformes avec le plan climat-air-énergie territorial. On sait qu'on peut dégager, sur ces 177 hectares, une plus-value de 100 000 mètres carrés, 100 000 mètres carrés supplémentaires, c'est-à-dire qu'on peut optimiser les espaces dévolus à de l'activité économique sans pour autant grignoter sur les espaces naturels. Pour vous donner un ordre de grandeur, aujourd'hui, (Pion 1), ce sont 30 000 mètres carrés, c'est-à-dire qu'on créerait, si c'était ex nihilo, plus de trois fois la surface du projet qui est une réalisation aujourd'hui de (Pion 1), ce qui est vraiment énorme. Je vous fais grâce également de tout ce qui va avec. On y parle également de la lutte contre les îlots de charleur urbains, du renforcement de la biodiversité et, là où on est aujourd'hui encore en difficulté, l'usage des transports collectifs et des mobilités actives où nous avons de gros efforts à faire. L'intercommunalité m'a mandaté là-dessus pour réfléchir et, petit à petit, trouver les modes coopératifs avec les intercommunalités voisines, y compris avec une desserte pour la commune de Mauguio Carnon qui, avec les grandes entreprises qui existent et la montée en puissance des zones d'activités, appelleront sans nul doute une organisation différente de la voiture individuelle comme on en a trop souvent recours aujourd'hui. Cette taxe majorée sera applicable au 1^{er} janvier 2024. Nous avons d'ailleurs, en fin de semaine dernière, délibéré en conseil d'agglomération pour présenter le même sujet et dire que la légitimité de cette hausse ne peut se faire qu'après l'accord du conseil municipal. Je vous fais grâce des détails. Vous avez tous compris. On y travaille depuis assez longtemps et on est tous persuadés qu'il y a nécessité de travailler dans le temps. Bien sûr, les premières années, les premiers mois, c'est compliqué. Je précise, à titre annexe, que nous avons reçu les chefs d'entreprise. Nous les avons invités, certains sont venus. On a demandé que la bonne parole soit diffusée de sorte que, quand l'intercommunalité préempte une vente, ce n'est pas pour empêcher quelqu'un de faire une bonne affaire. C'est pour que le bien commun, au niveau des enjeux environnementaux et de mobilité qui ont été décrits, puisse être dans cette logique, dans cette philosophie et que, progressivement, nous arrivions, sans consommer davantage d'espace, à porter le développement économique de notre région. Monsieur Gilles PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Je crois que je l'avais dit en conseil d'agglomération, c'est un beau projet qui, je pense, répond à beaucoup de problèmes actuels, notamment en termes d'interconnexion avec les autres zones économiques autour de Fréjorgues. Ce projet, je pense, y répond. Ce qui sera très important, c'est d'assurer cette liaison en véloroute entre Mauguio et Fréjorgues et ensuite le tram. Là, il y a un axe majeur, important. On sait qu'avec la grande départementale, ce n'est pas toujours évident de trouver le chemin pour le vélo, pour traverser tout ça, mais c'est l'un des points à réussir avec ce projet. Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous y travaillons. Merci, Monsieur Gilles PARMENTIER. Monsieur Frantz DENAT.

Monsieur Frantz DENAT : Merci. Dans le même sens que ce que vient de dire notre collègue Gilles PARMENTIER, c'est un dossier important qui est soutenu lors de la dernière commission d'urbanisme que vous avez organisée, j'étais à l'EPF, au conseil d'administration. C'est une opération qui est prioritaire pour l'EPF, qui est importante et dans laquelle l'EPF soutient notre commune, à juste titre. Ce qui me dérange, il y a deux choses. J'ai lu attentivement tout le dossier aggro. Ce qui me dérange, ce sont deux choses. D'abord le réalisme de la faisabilité à certains moments, pas seulement budgétaire, mais très technique, quand on voit les coupes des voiries, quand on voit tout ce qu'il faut éviter, tous les ennuis, tout ce que ça va passer par procédures, au-delà même des coûts, arriverons-nous à faire ça ? C'est ma première question. Je le souhaite. Ne vous méprenez pas.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est ambitieux.

Monsieur Frantz DENAT : C'est bien d'avoir de l'ambition. Je ne gouverne pas, mais je me doute que ne pas être ambitieux, on se fait critiquer et l'être trop, on se fait critiquer aussi. J'ai quand même des questions que j'ai posées depuis le début de mon implication en politique, c'est les rapports avec Sud de France, c'est le rapport avec le futur stade, c'est le rapport avec Pérols, Lattes Constructions qu'il y a juste à côté et c'est la faiblesse, et vous l'avez rappelé vous-même, vous dites : "On y travaille" ça fait longtemps pourtant, mais la faiblesse de la desserte des transports et des liaisons où il y a une rupture. On le sait tous, on n'appartient pas à la même collectivité. Mais structurellement, durablement, intelligemment, pour l'avenir même du devenir de cette zone, il faut que la question d'accessibilité des transports soit traitée concomitamment au minimum, mais au moins en même temps que le reste de l'aménagement, sinon on va ressembler à rien. Il n'y a pas que le vélo. Pardon. Je veux dire, il y a l'ensemble de l'accessibilité. Et on ne peut pas rester non plus isolés. Je connais les réticences et les raisons des réticences à ne pas se rapprocher de la métropole. Mais pour autant, à un moment donné, il y a des transports en commun pratiques, écologiques, rapides qui sont là. Il faut qu'on trouve un moyen de s'organiser. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : L'évocation du sujet qui est un tout en lui-même ne se limite pas au sujet. Nous avons eu une réunion la semaine dernière à la mairie de Pérols où on nous a présenté, après une année de mutisme, certains aspects du stade Nicollin, que le groupe Nicollin porte. C'est-à-dire que c'est une préoccupation qui nous habite et qui nous inquiète. Elle nous inquiète parce qu'à défaut de trouver des solutions dans le plan de déplacement urbain qui implique la métropole, la région, le département, la CCI, et l'aéroport qui en la matière est moteur. Et il est vrai que nous ne sommes qu'un parmi les autres, mais on a quand même notre part et qu'on ne peut pas dissocier un axe qui va du Zénith à l'aéroport dans la thématique des transports, un site propre, que ça s'appelle tramway ou (inaudible), ce qu'on voudra. Et c'est vrai que c'est notre point faible. Je trouve que les déplacements avec la population qui augmente et les trames viaires qui n'ont guère bougé depuis l'origine de la création de Frejorgues, on fait une petite boucle, on fait une arabesque sur un point. Je ne vous apprend pas, mais je vous annonce que l'aéroport est en train de développer son activité et qu'il y a une zone de quatre à cinq hectares qui s'appelle Tarmac où on doit participer au jury demain et au mois de juillet avec de nouvelles AOT sur l'installation de l'aéroport. Mais les entreprises ne viennent pas en avion ni en hélicoptère, elles viennent en voiture et en camion. Et c'est vrai que là-dessus, on demande même l'arbitrage de monsieur le préfet parce qu'il y a des approches parfois différentes pour aller de Frejorgues Est à Frejorgues Ouest. Et j'attire votre attention sur le fait que, de temps en temps, on arrive, comme on l'a fait avec Frejorgues Est, à faire refaire une pénétrante pour rentrer dans les zones et qu'on pense faire la même avec Frejorgues Ouest, mais sans tourner le dos à l'activité économique de la métropole. Travailler avec la métropole sur le transport ne signifie pas donner les clés de la collectivité à une entité voisine. Ce n'est pas ça du tout. Je dis qu'il y a un travail coopératif qui est mené, qui est suivi et qui, j'espère, sera productif. Pour moi, (inaudible) là, peut-être pour les considérations.

Monsieur Frantz DENAT : Si vous me permettez juste de rebondir, je dirais juste une chose, c'est ce que je disais tout à l'heure, ne serait-ce que de l'information comme ça, sur ce qui se passe avec Pérols, etc., pour l'entité de l'ambiance, pour l'intérêt du travail, ça serait bien qu'il y ait des portées à connaissance qui ne donneraient pas lieu, regardez ce soir, à polémique. Simplement, c'est du dialogue que, moi, j'appelle du dialogue politique normal. Je veux dire, on a bien reçu l'autre jour le ministre. Il fait des bras d'honneur à l'Assemblée nationale, mais il a été très courtois ce soir-là. Donc il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas continuer tous à travailler dans de bonnes conditions et on en a vraiment besoin. Vous avez aussi besoin, je crois, on a tous besoin de toutes les forces présentes dans l'esprit que vous venez de nous présenter, que je suis très heureux pour ma part d'entendre, Monsieur le Maire.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Écoutez, j'appelle à tous mes vœux cette concorde dans le relationnel et le respect par tous les organes de diffusion et de comportement des uns et des autres, il n'y a pas de souci. Allez, je vous invite, si vous le voulez bien, à valider ce plan guide et ce programme prévisionnel, de même que la mise en place de la majoration de la taxe d'urbanisme à 10 % et pas à 8 %, comme je l'avais dit, sur la zone UE2 limitée. Je ne vous détaille pas le détail du détail. C'est-à-dire qu'il y a déjà une autre zone qui a fait l'objet d'un PUP et cette zone, qui est payée par le contributeur à la délivrance du permis, l'exonère de toute forme de redevance

ultérieure pour savoir comment se répartit le PUP, quels sont les travaux communs, ainsi de suite. On y va. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je suis content. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. SEM L'OR AUTREMENT – MODIFICATION STATUTAIRE :

Rapporteur : Monsieur Laurent PRADEILLE

Monsieur Yvon BOURREL : Laurent PRADEILLE, pour la SEM, s'il te plaît.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Merci, Monsieur le Maire. SEM L'Or Autrement. Monsieur le Maire expose à la Commune que la Commune de Mauguio Carnon est actionnaire dans la société anonyme d'économie mixte locale L'Or Autrement. À ce titre, elle siège à l'Assemblée générale et au conseil d'administration qui aura lieu jeudi prochain. C'est un sujet que vous avez dû voir passer déjà à l'Agglo pour ceux qui y siègent. Il s'agit à l'Assemblée générale de faire une légère modification des statuts de la société. Pourquoi faire cette modification ? Pour que la société ne soit pas exposée aux droits de la commande publique et pour qu'elle puisse, en tant qu'entité, avoir un fonctionnement plus souple dans les affaires, en sachant qu'elle porte elle-même, la société, elle isole son risque, elle ne fait pas remonter aux actionnaires qui la composent. Donc on a fait une première analyse. Vous avez dû voir la deuxième analyse qui a été faite par le très sérieux cabinet Charrel. Vous avez le détail des modifications pour être vraiment sûr dans notre fonctionnement, qu'on ne sera pas ni de près ni de loin, qu'on pourrait être requalifié via une nécessité de passer en commande publique. Donc on vous demande de m'autoriser à voter cette modification statutaire à l'AG qui aura lieu jeudi.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Laurent PRADEILLE. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois absentions, un contre. Merci. Le point suivant, Sophie CRAMPAGNE, s'il te plaît.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 1 contre (F.DENAT) et 3 abstentions (G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT)

21. NOMINATION DE LA DIRECTRICE GENERALE DE LA REGIE DU PORT DE CARNON :

Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Le port de Carnon est un service à caractère industriel et commercial doté de la seule autonomie financière. Dépourvu de personnalité morale, il est considéré comme un service à part entière de la collectivité. Afin de renforcer la sécurité juridique et financière, fiabiliser les process de gouvernance et permettre la réalisation de projets d'envergure, la gestion du port de Carnon doit être intégrée dans les process de la Commune et son organigramme. Cette intégration renforcée permettra de mutualiser et capitaliser sur les fonctions support existantes et structurées. L'avis requis du (CST) était favorable sur ce point, il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'intégrer le service du port de Carnon au sein de l'organigramme général de la Commune, comme l'ensemble des services sous la direction de monsieur le Directeur général des services, de rattacher le service Port de Carnon à la Direction des moyens généraux et de nommer la Directrice générale adjointe des moyens généraux Directrice générale de la Régie portuaire afin de lui permettre d'exercer ses missions conformément aux statuts du port. Les organigrammes seront transmis lors du compte-rendu, parce que c'est vrai qu'ils ne figuraient pas, merci, Monsieur Bertrand COISNE. Mais on peut les passer à l'écran.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Gilles PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci. Est-ce que c'est une recommandation de la CRC ?

Monsieur Yvon BOURREL : Non.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Pourquoi la décision est prise maintenant alors qu'il y avait un fonctionnement avant, qui a duré quand même ?

Monsieur Yvon BOURREL : Avant-avant, l'organigramme était comme nous le votons aujourd'hui. Après-avant, il y a eu une modification avec une organisation un petit peu différente qui a permis de gérer correctement le port. La dimension aujourd'hui de l'extension de l'ambition du port en termes de valorisation de la croissance bleue, le renouvellement du port à sec, la construction de la capitainerie, le suivi des marchés appellent des compétences des services support qui n'ont rien à voir avec les compétences d'un maître de port qui est le seul champ de la gestion d'un plan d'eau. Et on s'est aperçu que, souvent, on avait besoin de l'expertise de nos services support, de la Directrice générale des services en termes de finances ou de l'expertise juridique de la part de nos services juridiques qui sont dans la même direction de madame la Directrice générale adjointe. De ce fait, rien n'empêche rien. C'est-à-dire que le port a sa capacité de gestion fonctionnelle, mais travaille en collaboration avec les services support de la Commune, comme le font les autres services qui dépendent de la Commune, puisque le port n'est pas une personnalité morale. C'est-à-dire qu'on s'est aperçu qu'on était dans deux exercices différents. Il y a le port dans ses fonctions, dans les besoins qui échappent à la compétence naturelle des services administratifs. Mais la compétence des services administratifs est bien dans une expertise que n'ont pas, dans leur formation, les agents du port. Et rien pour personne, c'est une complémentarité. Je vous propose qu'on passe au vote. Pardon. Excusez-moi.

Monsieur Frantz DENAT : Monsieur le Maire, désolé de reprendre encore la parole et de rallonger. Je suis assez gêné sur cette délibération pour deux raisons. D'abord, parce que je trouve qu'on arrive à la Direction générale adjointe des services généraux à une concentration de responsabilités et de moyens, ça n'a aucun trait avec la capacité de tel ou tel fonctionnaire, c'est le principe de concentrer à un endroit donné autant de, laissez-moi dire le mot pouvoir. Parce que pour nous, élus qui sommes dépendants de ce que l'administration aussi nous donne à connaître, pour moi, c'est le premier point. Le deuxième point, c'est que plus on concentre des pouvoirs et plus il y a besoin de sécuriser. C'est peut-être mes vieux réflexes aussi de fonctionnaire. Et que la loi Sapin 2 en particulier prévoit des dispositions des donneurs d'alerte où, avant toute chose, il y a le N+1 qui doit être porté en connaissance de cause. Imaginons qu'on ait un problème avec notre N+1, c'est le N+2 qui doit pouvoir prendre le relais. Et l'architecture générale de notre Commune me questionne sur cette application de la loi Sapin 2 renforcée par une concentration encore une fois de technicité/capacité d'information/capacité de détention d'un certain nombre de pouvoirs. Encore une fois, c'est comme ça que je l'explique. Donc je vous pose la question de savoir si vous vous êtes penchés sur ça.

Monsieur Yvon BOURREL : Alors je précise que la nouvelle organisation qui est déjà expérimentée dans sa forme nouvelle respecte et ouvre davantage de procédures comme fonctionnement typiquement interne. Je m'explique. On a un conseil portuaire, on a quatre élus qui siègent au conseil portuaire. Ces élus ne communiquent pas forcément naturellement avec tout le monde. Là, quand on a la préparation d'une décision, il y a des réunions régulières qui associent les opérateurs de terrain et qui associent des services pour la préparation professionnalisée du lancement des marchés, professionnalisée de l'élaboration du budget, puisqu'on est rentré dans une dimension relativement complexe et touffue. Je précise que le Directeur général des services est toujours le référent de l'administration et que, aujourd'hui, il n'y a aucune dépossession de la part du futur directeur ou directrice de port que nous allons recruter. C'est un travail collaboratif. Je dis simplement que c'est une mise en place d'un système qui a déjà éprouvé ses qualités, c'est les services support qui sont des experts en finances et qui sont des experts en marché public. Ce n'est que ça. Après, le reste, quand le port décide (de voter), et ce sera le point suivant, pour valoriser les pratiques de la croissance bleue, l'idée vient du conseil portuaire. Elle ne vient pas forcément d'un diktat de telle ou telle personne. Au contraire, il y a la professionnalisation. Le métier, il appartient aux marins. La gestion n'appartient pas aux marins, elle est partagée, elle est pour les besoins de la marine, mais portée par les services support.

Monsieur Frantz DENAT : Et en ce qui concerne la loi Sapin 2 pour l'alerte N+1 et N+2 ?

Monsieur Yvon BOURREL : Je ne sais pas répondre. Je n'ai pas de réponse toute prête.

Monsieur Frantz DENAT : Je suppose que vous pourrez nous la donner ultérieurement. L'essentiel, c'est que vous vous y penchiez. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Excusez-moi. Monsieur Bertrand COISNE.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est une demande récurrente aussi, c'est que j'avais sollicité et je vous avais sollicité pour avoir accès aux procès-verbaux du conseil portuaire. Conseil portuaire, vous l'avez dit, il y a des représentants de notre conseil ici qui y siègent. C'est comme une émanation du conseil municipal et ce serait pas mal qu'on puisse avoir accès aux procès-verbaux du conseil portuaire.

Monsieur Yvon BOURREL : On fera droit à votre demande. C'est des (plans) communicables ?

Monsieur Bertrand COISNE : Bien sûr. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : On fait des comptes rendus. Et d'ailleurs, ça permet de dissiper parfois des ambiguïtés qui, par le passé, n'ont pas été forcément les bienvenues. Ils sont disponibles ?

Monsieur Bertrand COISNE : Ils sont disponibles sur Internet aussi ?

Monsieur Yvon BOURREL : On le vérifie, mais ils sont accessibles.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci beaucoup.

Monsieur Yvon BOURREL : Il n'y a pas de souci.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur le Maire ?

Monsieur Yvon BOURREL : Excusez-moi. Monsieur Pierre-Martin CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Pas de souci. Je reviens sur les propos que vous avez évoqués où vous nous indiquez, partiellement, mais pas totalement, que le renforcement et le changement d'organisation sont en partie dus au manque de communication des adjoints et délégués. C'est un peu dur pour eux, mais après tout, c'est votre droit.

Monsieur Yvon BOURREL : Je n'ai pas compris.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Vous nous avez dit, en préambule, que le manque de communication entre les adjoints et délégués était compensé en partie par cette nouvelle organisation.

Monsieur Yvon BOURREL : Non, elle n'était pas compensée.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je trouvais ça un peu dur pour eux. Mais à la limite, c'est votre droit.

Monsieur Yvon BOURREL : Au contraire, ce que je veux dire, c'est que ça s'inscrit plus dans une ouverture que dans une fermeture. Voilà, c'est tout.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ensuite, je partage aussi le questionnement de mon collègue Frantz DENAT sur le point de vue éthique. Donc, moi aussi, je serais intéressé pour avoir votre retour lors du prochain conseil ou indirectement. Et dernier point sur cette question, purement d'organisation et pratique, on avait deux équivalents temps plein. Aujourd'hui, on a un seul équivalent temps plein. Donc, ma question est assez simple : soit ce n'était pas des équivalents temps plein, soit il y a un report de charge de l'activité puisqu'il y a une seule et même personne qui exercera les deux fonctions. Donc, comment s'exerce cette répartition de l'activité ?

Monsieur David BANK : Non. Il y a deux personnes. Il y a toujours deux personnes.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'ai bien compris la délibération. C'est la directrice générale adjointe qui sera directrice du port.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Non. Pas du tout.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Alors, j'ai mal compris.

(Inaudible)

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Si on ne l'a pas, c'est difficile.

Monsieur David BANK : Regardez-le maintenant, avant de faire des assertions erronées.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Vous êtes doué en dessin, vous pourrez nous le communiquer.

Monsieur David BANK : Il sera fourni avec le compte rendu.

Monsieur Yvon BOURREL : On vous le donnera avec le compte rendu. J'en profite entre temps : en France, la loi Sapin 2 impose que plusieurs mesures soient mises en place au sein d'une société employant au moins 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 millions d'euros. C'est ce que dit le...

Monsieur Frantz DENAT : Oui, mais c'est uniquement partiel. Mais je vous ferai parvenir la question si vous le souhaitez, Monsieur.

Monsieur Yvon BOURREL : Allez, on passe au vote, si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois, quatre, cinq. Alors, qui s'abstient ? Voilà, merci. Quatre. Merci.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT – F.DENAT)

22. REVISION DU REGLEMENT DE POLICE ET D'EXPLOITATION DU PORT DE CARNON :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Révision du règlement de la police portuaire. Chacun sait qu'il est interdit de se baigner dans les ports. C'est une règle nationale. Aujourd'hui, je sollicite auprès de vous la possibilité d'actualiser le règlement de police Exploitation du port, afin de pouvoir accueillir une structure de parc aquatique, d'autoriser la baignade strictement aménagée dans le périmètre de l'avant-port hors chenal. C'est-à-dire qu'en continuité des activités de l'Overboat, de l'hydrofoil, il va y avoir bientôt l'installation d'une structure de jeux ludiques qui va tangenter le plan d'eau, qui va être au-dessus du plan d'eau et qui fait que nous sommes tenus, comme la loi nous y invite et en dispose, de définir la possibilité d'activités de baignade dans ce parc aquatique, avec les activités sportives optionnelles, ce que dit l'article 38. Donc, ce que je vous demande, c'est d'actualiser les articles 37 à 39 du règlement de police pour permettre la pratique de cette activité qui, au départ, sans l'autorisation, n'est pas possible. Monsieur ?

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, juste une question. Est-ce qu'on sait de manière un peu plus précise le programme de ces activités ? Il y a donc un parc aquatique, si j'ai bien compris. Puis, il y a aussi un espace ludique. C'est quoi ?

Monsieur Yvon BOURREL : Le parc aquatique, c'est en fait une structure. Est-ce qu'on a une photo ?

Monsieur Bertrand COISNE : Ah, vous avez des photos en plus ! Pourquoi vous ne nous les donnez pas ?

Monsieur Yvon BOURREL : On n'en a pas. On a une structure gonflable qui est dans l'eau, qui flotte.

Monsieur Bertrand COISNE : Ah, c'est déjà pas mal, oui.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui. Il y a plusieurs structures. Il y a des parcs qui sont déployés.

Monsieur David BANK : Oui, il y en a. Il y en a à peu près partout. Il y en a cinq en région.

Monsieur Yvon BOURREL : Cinq dans la région. Donc, c'est un parc aquatique qui peut accueillir 180 personnes, je crois, au total, qui viennent par rotation. Ils restent au moins une demi-heure. Ils peuvent rester, je ne sais pas, un certain temps. Et il sera opérationnel le 8 juillet.

Monsieur Bertrand COISNE : Ah, et sur le terre-plein ?

Monsieur Yvon BOURREL : Sur le terre-plein, même le 7 en principe, il y aura une activité de karting, avec un karting électrique, des petites motos électriques, qui ne font pas de bruit bien sûr, avec une activité pour les enfants. C'est pour les petits.

Monsieur Bertrand COISNE : Et l'OAT ? Vous avez identifié déjà le bénéficiaire de l'OAT ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui.

Monsieur Bertrand COISNE : Et c'est pour combien de temps ?

Monsieur Yvon BOURREL : Pour le parc aquatique, c'est huit ans, parce qu'il y a l'amortissement d'une grosse structure, et pour le reste, c'est cinq ans. C'est sur le domaine de l'avant-port et l'exploitation est prévue jusqu'à fin septembre en principe pour le parc aquatique et fin octobre, je crois, pour le karting.

Monsieur Bertrand COISNE : Il y avait eu plusieurs propositions ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui. Il y a une consultation qui a été organisée, bien sûr. Pour le parc aquatique, on avait quatre ou cinq compétiteurs. Ensuite, il y avait eu un marché infructueux pour l'activité. On avait, au départ, lancé une occupation style accrobranche pour les enfants. On n'a pas eu de retour. Donc, on a ensuite consulté. Il y a une association caronnaise qui s'est proposé pour faire une animation pour les enfants, avec bien sûr toutes les sécurités voulues. Donc, ça correspond à notre désir d'enlever les véhicules de la place Cassan du terre-plein pour les rendre à la fois aux visiteurs, aux Carnonnais, et pour y pratiquer des activités en lien avec la mer, qui permettent justement aux familles de trouver une manière de se distraire aux enfants. Si vous voulez bien, je vous propose qu'on vote cette révision du règlement de police. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Pardon ?

Madame Marianne PELLETIER : On a l'air brouillon, mais c'est vrai qu'on prépare les conseils ensemble, mais comme on apprend des choses en séance, c'est compliqué de se prononcer. Non, mais là, par exemple, moi qui m'abstiens, je me suis encore... Oui, mais je vois que mes camarades ont voté pour. Donc, voilà. On va le faire, mais c'est vrai que si on pouvait avoir la discipline — enfin, on ne va pas revenir là-dessus — la discipline dans les groupes, mais si on pouvait avoir deux minutes quand même, parce qu'il y a des choses qu'on sait à l'avance et d'autres qu'on découvre en séance et c'est compliqué d'avoir un avis partagé. C'est de la méthode, oui. Ça fait partie des choses... si on pouvait avoir...

Monsieur Yvon BOURREL : Madame Marianne PELLETIER, quand on vous envoie l'ordre du jour du conseil, on ne refuse pas de donner une information, surtout quand elle est très ouverte.

Madame Marianne PELLETIER : Oui. Monsieur Bertrand COISNE a demandé l'information, il a eu les organigrammes, etc., mais c'est vrai qu'il vient de me les montrer en séance, je n'ai pas eu le temps de les voir. Là, le karting, tout ça, on l'apprend.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ce que tu voudrais, Marianne, c'est qu'on ait plus de temps et qu'on reçoive les documents plus tôt ?

Madame Marianne PELLETIER : Oui. Non, mais même en séance, bon, c'est vrai que toi, tu n'as pas forcément à avoir un vote.

Madame Caroline FAVIER : Monsieur Bertrand COISNE a demandé les documents par e-mail à midi...

Madame Marianne PELLETIER : Oui, et il a eu la réponse.

Madame Caroline FAVIER : ...et a eu la réponse tout de suite en début d'après-midi.

Madame Marianne PELLETIER : Oui, merci.

Monsieur Bertrand COISNE : 17 h 50.

Madame Caroline FAVIER : J'ai été témoin des réponses.

Madame Marianne PELLETIER : Bon, on vous a déjà dit que parfois, c'était compliqué de préparer le conseil très en amont, même si on l'a le mardi. Voilà, c'était juste pour vous expliquer que ce soir, ça fait deux ou trois fois qu'on n'est pas en phase.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce n'est pas moi qui vais faire la police quand même.

Madame Marianne PELLETIER : Et ce n'est pas évident quand on n'a pas pu bien connaître le fond du sujet pour en parler ensemble avant.

Monsieur Bertrand COISNE : Écoutez, on va en parler devant vous parce qu'en fait...

Monsieur Yvon BOURREL : Attendez, s'il vous plaît.

Monsieur Bertrand COISNE : Il n'y a pas de raison de voter contre sur cette délibération, il s'agit de changer les statuts. La question est de savoir si on fait un parc ludique, les affectations du plan d'eau, etc., sur lesquels nous ne sommes pas opposés. On ne va pas voter contre là-dessus. Par contre, si la délibération avait porté sur l'activité, les réponses que vous avez formulées, je pense que ça aurait nécessité quand même peut-être un débat entre nous.

Monsieur Yvon BOURREL : D'accord. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 30 voix pour, 0 contre et 1 abstention (F.DENAT)

23. INDEMNITES FORFAITAIRES POUR FONCTIONS ITINERANTES ENTRE LES SITES DE TRAVAIL :

Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Le montant maximum annuel des indemnités forfaitaires pour fonctions itinérantes des agents d'entretien qui, dans le cadre de leur travail, sont amenés à exercer leurs missions sur au moins trois sites de travail dans la même journée a été revalorisé. Aussi, la

délibération numéro 102 du 24 juin 2019 doit être amendée afin de fixer le nouveau montant de l'indemnité à hauteur de 650 euros par an. Cette revalorisation financière constitue une reconnaissance pour les agents qui utilisent quotidiennement leur véhicule personnel pour se rendre d'un site à l'autre et minimise ainsi l'impact financier de ces déplacements. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de fixer le montant annuel des indemnités forfaitaires pour fonctions itinérantes à 650 euros par an. Le CST a émis un avis favorable.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Sophie CRAMPAGNE. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Conformément à l'article L332-8-2 du Code général de la fonction publique, des emplois permanents peuvent être occupés de façon permanente par les agents contractuels territoriaux. À l'occasion de la publication du poste d'architecte chargé d'opérations et du patrimoine bâti, il est nécessaire d'ajouter la mention "En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public" sur la base de l'article L332-8-2 précité, ainsi que les modalités de ce recrutement. Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier la délibération pour la mettre en adéquation avec ce formalisme et de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. ADHESION A L'ASSOCIATION OCCITANIE EN SCENE :

Rapporteur : Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT

Madame Sophie CRAMPAGNE : Juste en réponse à une question qui a été posée dans l'après-midi, on n'a pas de pourcentage prédéfini sur les CDD puisqu'on recourt aux CDD quand on n'a pas réussi à recruter des fonctionnaires.

Monsieur Yvon BOURREL : Madame MOULLIN-TRAFFORT, Patty.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Merci, Monsieur le Maire. Le point 25, nous vous proposons ici d'adhérer à une association qui s'appelle Occitanie en scène pour l'année 2023. C'est une association qui est régionale et qui est une association dans le cadre du développement du spectacle vivant en Occitanie. Les objectifs sont simples. Ils sont à la fois de contribuer au développement artistique et culturel, au soutien à la création artistique, mais aussi de développer des missions d'information et de conseil aux professionnels, et également de mettre en réseau les équipes artistiques et les structures de diffusion. Avec cette adhésion, la Ville intègre la gouvernance de cette association. Elle peut ensuite bénéficier de certains programmes, notamment l'équipement scénique en LED, mais c'est madame Caroline FAVIER qui vous en parlera tout à l'heure. Il vous est donc proposé pour la modique somme de 10 euros annuels, cette adhésion à cette Occitanie en scène pour l'année 2023 et d'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Patty. Qui est contre l'adhésion ? Qui s'abstient ? On est tous pour l'adhésion. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26. PLAN LED SPECTACLE VIVANT OCCITANIE :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Alors, c'est ma deuxième petite fantaisie de la soirée. C'est qu'après les animaux errants, j'ai le Plan LED Spectacle Vivant en Occitanie. Donc, quelle synergie ! Merci, Madame MOULLIN-TRAFFORT pour cette suite, puisque grâce à votre demande d'adhésion, nous allons bénéficier de choses fort sympathiques. D'ailleurs, on a vérifié plusieurs fois parce que c'était tellement surprenant. Cette même association, par l'intermédiaire des fonds FEDER et de la Région, va mettre à disposition de la Commune un matériel essentiellement de LED, c'est-à-dire pour des économies d'énergie et de transition énergétique. On va nous les mettre à disposition pendant 36 mois. Mais à la fin de ce délai, si tout le monde est toujours là, le théâtre — puisqu'on va en faire bénéficier le Théâtre Bassaget —, eh bien, nous les gardons. Ça devient possession de la Commune. Une précision aussi, c'est que par rapport à tout ce qui était l'équipement proposé, nous avons quand même choisi ce que nous souhaitions. Ce n'est pas quelque chose d'imposé. Donc, le Théâtre Bassaget va quand même bénéficier d'un matériel pour un montant de 74 999,01 euros TTC. En contrepartie, on doit juste donner une participation pour tous les frais annexes de 5 249,93 euros à cette association. Et au bout de 36 mois, le matériel reste à la disposition de la Commune.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Caroline FAVIER. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. OPERATION TRANSITION NUMERIQUE DES PORTS DE PLAISANCE D'OCCITANIE – COFINANCEMENT DE L'OPERATION :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Le point 27 concerne l'opération de transition numérique des ports de plaisance d'Occitanie. Vas-y.

Madame Caroline FAVIER : Le port de plaisance de Carnon a engagé déjà cette démarche de transition numérique. Le port dispose de 850 amarrages à flot et d'une trentaine de places d'escale. Donc, un équipement numérique du port, par conséquent, fortement engagé. Infrastructures et réseau fibre optique, système Wifi, vidéoprotection, contrôle d'accès, ERP Smart Waters, site web en développement, expérimentation en cours, capteurs de présence, identification des navires. Donc, le projet de transition digitale est caractérisé par la modernisation des services à l'utilisateur, des fonctions d'exploitation et des capacités de gestion — vous le comprendrez bien. Les postes suivants, vidéoprotection et sécurisation du domaine, le service webcam, systématisation et fluidification des fonctions de contrôle d'accès, extension innovante du parc de capteurs de terrain, caméras de contrôle navires à quai, contrôle des vitesses et comptage, intégration globale des fonctions d'exploitation, gestion individualisée des consommations d'eau, électricité par borne, multiservice télégréré, et gestion patrimoniale numérisée des installations portuaires. Afin d'activer de suite le cofinancement et d'obtenir des subventions, la Ville sollicite le soutien de ses partenaires financiers, l'État et la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à projets Aménagement numérique et transition digitale des ports de plaisance. Donc, l'assiette de dépenses subventionnables s'élevant à 268 450 euros, le cofinancement atteint 130 684 euros, en partie par

les crédits de l'État et en partie par crédit de la Région Occitanie, sachant que le montant total du projet est évalué à 600 000 euros.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Caroline FAVIER. Donc, je vous demande d'approuver l'opération de transition numérique telle que décrite. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. PROMOLOGIS - GARANTIE D'EMPRUNT DANS LE CADRE DE L'OPERATION TSURU : APPROBATION :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant est beaucoup plus classique. C'est Promologis qui nous demande une garantie d'emprunt dans le cadre de l'opération TSURU. La société Promologis SA d'habitation, loyer modéré, sollicite la commune de Mauguio pour obtenir une garantie d'emprunt à hauteur de 75 % pour le montant du prêt, financer l'acquisition en VEFA de trois logements situés Résidence TSURU située 154, avenue Jean-Baptiste Clément à Mauguio. La société Promologis a souscrit un contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 132 072 euros.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. On passe au vote pour cette garantie. Contre ? Oui ?

Monsieur Gilles PARMENTIER : Il me semble qu'on avait demandé d'avoir la liste de toutes les (inaudible).

Madame Caroline FAVIER : Oui. Elles sont annexées au BP 2023, mais on va vous la trouver.

Monsieur Yvon BOURREL : On vous la donnera. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 30 voix pour, 1 contre (G.PARMENTIER) et 0 abstention.

29. EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°7 – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point 29, pour l'exploitation du lot de la plage numéro 7. Il s'agit de l'approbation d'un avenant. À la suite de la délibération numéro 49 du 11 avril 2022, la société La Plage dénommée le Mistral est devenue attributaire et exploitante du lot de plage numéro 7, situé en zone naturelle du Petit Travers et la commune a reçu, le 15 avril, un courrier du conseil juridique de cette même société pour porter à connaissance une demande de nouvelle répartition des parts sociales de la société, ainsi qu'une demande de modification de changement de gérant. L'adresse reste identique. Les gérants actuels sont Nicolas Weisse et Marion Frédéric. Ils sont associés de la SARL ETHAM qui souhaite céder l'intégralité des parts sociales de la SARL La Plage au profit de monsieur Gaëtan Barres et Géric Bancel. La nouvelle répartition du capital social de la SARL La Plage serait la suivante : 420 parts pour Gaëtan Barres et 180 parts pour Géric Bancel. Compte tenu de ces modifications, le nouveau gérant serait Gaëtan Barres. L'ensemble des pièces nécessaires a été fourni. La préfecture de l'Hérault a donné un avis favorable sur ce projet, donc il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant numéro un au sous-traité d'exploitation du lot de plage numéro 7.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Caroline FAVIER. Monsieur Gilles PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Je profite de ce rapport, qui ne pose pas de problème,

pour demander un point d'actualité sur les paillotes, le devenir de l'activité économique des plages et le combat que nous devons mener, nous, commune de Mauguio, et vous, d'autant plus en tant que maire, sur la réinstallation des paillotes de plage qui est une activité économique très importante pour notre commune et pour le littoral héraultais. J'aimerais savoir où vous en êtes dans les négociations.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous avons mis en place un système dans les plages qui ne sont pas des plages urbaines, qui sont inscrites dans les espaces identifiés comme des espaces remarquables, selon la loi, nous avons mis en place des édicules inférieurs à 20 mètres carrés et qui ne peuvent pas servir de la restauration assise. C'est de la restauration avec de la vente à emporter avec des toilettes. Nous avons mis en place ce système. Seule la plage qui est la plage urbaine au droit de Palace des Plages ou Plage Palace est exploitée comme les anciennes. Cela dit, nous avons une association plutôt (inaudible), en tout cas régionale, qui nous demande même de ne plus exploiter le domaine public maritime selon le mode que nous avons choisi dans le renouvellement d'une convention il y a deux ans et qui est valable pour six ans. Sont visées également les plages comme La Grande-Motte, dont le renouvellement, aux yeux de la loi, ne pourrait se faire selon les conditions actuelles. Bien entendu, nous allons mesurer l'impact économique de ces paillotes et nous faisons tout, suite au rapport du préfet Leleu, pour maintenir, nous sommes en contentieux, mais nous avons maintenu l'installation comme l'été dernier.

Monsieur Gilles PARMENTIER : La disparition de ces paillotes, pour le coup, ça permettait de maintenir la plage propre dans le sens où il y avait beaucoup moins de pique-niques et à la limite, les restaurateurs faisaient en sorte de maintenir le lieu propre pour eux aussi. Et là, s'il n'y a plus d'activité économique comme celle-là, il y aura sûrement une abondance de pique-niques, avec les incivilités qui vont avec et une plage dégueulasse. Après, les écolos auront tout gagné, comme d'habitude.

Monsieur David BANK : Pour vous préciser, monsieur le préfet a informé monsieur le maire qu'il ne signerait pas, vous savez que ce sont des conventions tripartites, le maire, le préfet et l'exploitant. À l'issue du renouvellement des sous-traités, monsieur le préfet a informé monsieur le maire qu'il ne signerait pas les sous-traités s'il restait sur le modèle des concessions de grandes buvettes avec la restauration telle qu'elle a été décrite. C'est la raison pour laquelle la commune de Mauguio a inventé un nouveau formalisme de concessions de plage qui passe sous les textes en termes d'aménagement sur la plage. C'est aujourd'hui contesté devant les tribunaux qui vont rendre un avis. La question, c'est : va-t-on revenir au modèle de plage précédent ? Et le cas échéant, la commune relancera une délégation de service public sur ce modèle bien évidemment. Toute la question était d'avoir encore des exploitations plutôt que rien du tout, c'est la raison pour laquelle on a ce modèle intermédiaire. Si la loi et les tribunaux faisaient droit au modèle précédent, bien évidemment que la commune de Mauguio relancerait une délégation de service public sur ce modèle.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Sophie CRAMPAGNE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SERVIR LA PAIX :

Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Dans le cadre du jumelage avec la ville italienne de Boves, l'association Servir la Paix a organisé, en partenariat avec la Ville et l'association italienne Scuola di Pace, l'accueil de jeunes collégiens de Boves et de leurs encadrants lors d'un week-end de découverte de la commune du 6 au 8 mai dernier, après une visite à Boves, du 22 au 24 avril, de collégiens de Mauguio. Cette rencontre a ainsi été le point d'orgue du concours Christian CLAVERIE, les jeunes imaginent la paix, auquel des jeunes de Boves et de Mauguio ont participé, ce qui leur a permis d'échanger et de se rencontrer autour de la question de la paix. Il est donc proposé, au nom du conseil municipal, de verser une subvention exceptionnelle de 1 400 euros à l'association

Servir la Paix en soutien à cette action d'échange, d'autoriser le versement et de dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune. J'ajoute que j'ai eu le plaisir de participer au jury et que nos jeunes ont beaucoup de choses à dire, avec notamment des productions qui, j'espère, pourront être utilisées dans le cadre de sensibilisations à venir. C'était très intéressant.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Sophie CRAMPAGNE. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie pour cette unanimité. Rachel BARTHES.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA LIGUE OCCITANIE DE BASKETBALL :

Rapporteur : Madame Rachel BARTHES

Madame Rachel BARTHES : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de renouveler le conventionnement avec la Ligue Occitanie de Basketball dans le cadre de la politique sportive menée par la commune, notamment de l'axe de soutien à la professionnalisation dans le domaine sportif. L'objet est l'accueil d'une formation BP JEPS mention Basketball durant l'année sportive 2023-2024 à Mauguio Carnon. Cette offre de formation permettra ainsi aux passionnés de basketball de bénéficier d'une formation diplômante sur le territoire et renforcera le positionnement de Mauguio Canon comme acteur sportif local dans les diverses composantes de sa politique sportive. La Ligue de basketball s'acquittera une redevance de 4 000 euros pour la période de formation ou accueillera un résident de la commune à titre gratuit. L'organisme Ligue Occitanie Basketball s'engage en outre à proposer un événement sportif de basketball à Mauguio Carnon, en étroite collaboration avec l'association sportive Mauguio Basket et la commune mettra gracieusement, à disposition de la Ligue, le gymnase Beugnot durant deux demi-journées par semaine, le lundi matin et mardi matin, ainsi qu'une salle de formation durant deux demi-journées par semaine, lundi après-midi et le mardi après-midi, du 4 septembre 2023 au 2 juillet 2024. Il vous est donc proposé d'approuver la convention de partenariat avec l'association ou l'organisme Ligue Occitanie Basketball et d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à signer cette convention.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Rachel BARTHES. Je crois que c'est bien détaillé. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

32. DON D'UN AUTOCAR A L'ASSOCIATION TUNISIENNE UTAIM (UNION TUNISIENNE D'AIDE AUX INSUFFISANTS MENTAUX) :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 32, il s'agit d'un don d'un autocar à l'association Tunisie UTAIM, Union tunisienne d'aide aux insuffisants mentaux. Dans le cadre du renouvellement de sa flotte, la communauté d'agglomération a accepté de céder, à titre gracieux, un autocar d'une capacité de 55 places à la ville de Mauguio Carnon pour que l'on puisse faire bénéficier l'association djerbienne UTAIM, section Djerba Midoun, pour les 180 jeunes porteurs de handicaps mentaux qu'elle accompagne au quotidien depuis 1984. Ce don s'inscrit dans le cadre du jumelage de Mauguio Carnon avec la ville de Djerba Midoun conclu en 2005 et qui se traduit par de nombreux échanges culturels et techniques entre les deux communes. Par le passé, on avait déjà cédé de l'équipement en ceintures de sécurité en 2012-2013, un autocar pour cette même association et un autre pour l'association du club de football. Je vous demande de bien vouloir adopter la convention de cession à titre

gracieux et de m'autoriser à signer cette cession. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Caroline FAVIER, tu conclus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

33. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2023 DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE OCCITANIE-MEDITERRANEE (annule et remplace la délibération n°206 du 19.12.2022) :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point 33, c'est un annulé/remplace de la délibération 206 du 19 décembre 2022 sur laquelle il y avait une erreur d'année. On avait mis 2022, c'était 2023. Le Trésor nous demande de le repasser. Dans le cadre de l'accompagnement et du soutien de la commune à la Maison des jeunes et de la Culture de Mauguio Carnon, un partenariat est reconduit pour une durée de trois ans. C'est simplement dans le cadre du soutien de la MJC de Mauguio Carnon. La commune s'engage, sous forme de subvention, à payer les rémunérations de la directrice et de son adjointe. Nous versons à la Fédération régionale des MJC qui elle-même peut de cette façon verser les rémunérations de ces deux personnes. Le montant est de 129 929 euros par an.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Caroline FAVIER. Je passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Pierre-Martin CHAZOT avait demandé deux ou trois points. Je vous cite : "Quelle réponse officielle concernant la recrudescence des incivilités et agressions par un groupe de jeunes identifiés, qui n'avait pas été traitée au conseil municipal du 11/04 ?" Laurent TRICOIRE, tu veux bien répondre.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Pour préciser, on en avait discuté. Ce que je demandais, c'était une réponse formalisée.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est-à-dire ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Qui soit notifiée et sur laquelle on puisse s'appuyer.

Monsieur Yvon BOURREL : S'appuyer pour quoi faire ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Pour être en rapport avec nos concitoyens. On ne va pas s'engager sur des dissertations qui ne seraient pas certifiées par le conseil municipal.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce n'est pas une dissertation. La famille... Vas-y, Laurent TRICOIRE.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Aujourd'hui, on parle d'une bande de jeunes qui ne sont pas de la commune, qui sont d'une commune voisine. Il y a eu une paire d'agressions sur Mauguio. Ces gens-là ont été retrouvés. Ils n'ont pas été identifiés par les jeunes qui ont été agressés, c'est-à-dire que ces gens n'ont pas pu les identifier. Il y a quand même des poursuites en justice, mais c'est en justice, donc on ne communique pas. Je ne communiquerai pas et je vous incite à ne pas le faire tant que l'histoire n'est pas réglée et tant que l'histoire est en justice. Même si des concitoyens veulent savoir, c'est en justice, c'est parti et on doit respecter ce temps judiciaire sur lequel on ne peut pas intervenir.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je partage et je pense que je me suis mal fait comprendre. La remarque n'était pas sur le cas particulier, mais le cas général, puisque c'est le même groupe de jeunes qu'on a retrouvé aux différentes manifestations de la commune.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Oui, mais ils ne sont pas jugés coupables encore, donc on ne peut pas les interdire de se rendre d'une commune à l'autre. Pour l'instant, ils sont innocents, à notre regard, tant qu'ils ne sont pas jugés. On ne peut pas les empêcher de revenir cette année sur la fête. On peut les surveiller, ce qu'on fait, on les tient de court, mais la justice seule est capable de donner une réponse. Ce n'est pas nous.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ça répond à la question, je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Pour autant, le mot recrudescence est un mot abusif parce qu'il n'y a pas de recrudescence.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Il y a eu une agression, c'est vrai. Et depuis, ils continuent à venir à Manguio. Ils provoquent un peu parce que ce sont leurs gènes. C'est comme ça. Ils sont comme ça, ils veulent en découdre en permanence et on les tient de court avec la police. On les a tenus pendant les manifestations, on les suit en caméra, on les pousse un peu. Mais pour l'instant, c'est encore en justice.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je réponds sur ce que disait monsieur le maire sur le terme recrudescence. La phrase complète est : "Des jeunes identifiés", parce qu'effectivement, en commission, on a évoqué que les services de police faisaient leur action, mais là, c'était sur ces jeunes qu'on retrouve.

Monsieur Yvon BOURREL : D'accord, très bien. Demande de clarification sur la situation des parkings situés sur le site balnéaire de Carnon, date effective et réelle de mise en service. Laurent TRICOIRE, tu peux répondre.

Monsieur Laurent TRICOIRE : C'est contrôlé depuis le week-end dernier, donc hier et avant-hier. Cela fonctionne. Tout est arrivé dans le process et dans les machines.

Monsieur Yvon BOURREL : Tolérance et verbalisation.

Laurent TRICOIRE : Tolérance et verbalisation, les consignes, c'est de la pédagogie, donc tolérance pour la mise en œuvre. Bien sûr qu'on est tolérant avec les Carnonnais, les papys et les mamies qui ne comprennent pas encore bien comment ça fonctionne, moi le premier. Des fois, il me faut un moment pour arriver à le rentrer. Donc tolérance. Par contre, les places handicapées, il n'y a pas de tolérance. Les places à 1 h 30, ce n'est pas difficile à comprendre, les places bleues, tout le monde connaît. Donc là, il n'y a pas de tolérance. Et sur les parkings, on a commencé à verbaliser ce week-end sur les parkings, pas sur les voiries.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : C'était le sens de la question parce qu'une date circulait de tolérance au 15 juillet. Est-ce qu'elle s'appliquait uniquement sur les abonnements ou elle s'appliquait également sur les touristes ? Quels cas particuliers pour les Melgoriens qui n'ont pas vraiment d'abonnement, mais qui payent un demi-tarif ?

Monsieur Laurent TRICOIRE : Le 15 juillet, c'est le paiement des abonnements qui est repoussé jusqu'au 15 juillet. La possibilité de payer jusqu'au 15 juillet, la tolérance, si les gens ne comprennent pas ou ne savent pas se servir, on est tolérant. La consigne est là. Après, ça aura une fin. Ça ne va pas durer tout le temps.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Mais au moins, la chose est clarifiée. On ne pouvait pas avoir d'éléments factuels. Aujourd'hui, on les a. Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Les ombrières photovoltaïques, demande de clarification. François DALBARD.

Monsieur François DALBARD : Les ombrières photovoltaïques pour les parkings ne sont obligatoires, c'est une question de surface. Je n'ai plus tout à fait les chiffres en tête, mais la première tranche, c'est à partir de 2026 et la deuxième en 2028. Sachez qu'on y travaille d'ores et déjà en interne.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Justement, c'était le sens de la remarque. Parce qu'effectivement, vous avez raison. Selon le Sénat, c'est 80 places, selon l'Assemblée nationale, c'est 1 500 mètres carrés. Ce qui est sûr, c'est que les sanctions ont été arrêtées. On a trois à cinq ans pour se mettre en règle à partir du 1^{er} janvier 2023. Déjà, je prends acte que la municipalité tient en compte ce sujet. Par contre, de ce que vous me dites, on va avoir un petit problème notamment sur le parking des plages qui est en train d'être aménagé, si on ne le prévoit pas au début...

Monsieur François DALBARD : Figurez-vous qu'il existe des biais dans la directive et nous en faisons partie puisque si nous offrons un couvert végétal suffisamment important, nous ne sommes pas tenus de faire du photovoltaïque ou mettre des ombrières.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Sauf erreur de ma part, on a quand même une limitation qui doit être au moins de 50 % de la surface. Et si ça ne devait pas être le cas, on aurait une astreinte de 50 euros par place et par mois.

Monsieur François DALBARD : C'est vous qui le dites.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous renvoie au texte. C'est vous qui êtes en charge, plutôt c'est à vous de m'indiquer.

Monsieur Yvon BOURREL : Finalement, vous posez la question, vous avez les éléments de réponse. C'est formidable !

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous apporte des éclairages. Maintenant, vous êtes libres ou pas de les suivre. Moi, je vous demande ce que vous faites.

Monsieur François DALBARD : Je viens de vous répondre.

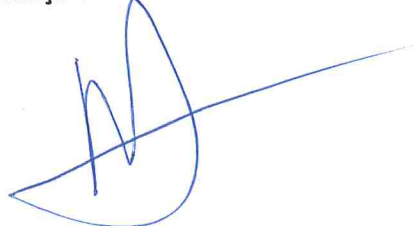
Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Dont acte.

Monsieur François DALBARD : Voilà.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Monsieur Frantz DENAT, si ça ne vous dérange pas, on est à 21 h 42. Je vous donne rendez-vous pour le mois de juillet, le 24. On le fera un après-midi. On le fera à 15 h, ça nous évitera de terminer à 22 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50

**Le secrétaire de séance,
François DALBARD**



**LE MAIRE
Yvon BOURREL**

